

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

FACR27.95
140326099511F

AS (1995) CR 27

SESSION DE 1995

(Quatrième partie)

COMPTE RENDU OFFICIEL

de la vingt-septième séance

Mardi 26 septembre 1995 à 15 h 05

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français sont reproduits *in extenso*.
2. Les discours prononcés dans une autre langue font l'objet d'un compte rendu analytique. Les interventions en allemand et en italien, *in extenso*, dans ces langues, sont distribuées séparément.
3. Les corrections doivent être adressées à la pièce 1031 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

(La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Martínez, Président de l'Assemblée.)

1. Procès-verbal

LE PRÉSIDENT (interprétation) constate que le procès-verbal de la dernière séance n'a pas encore été distribué. Il sera donc soumis à l'approbation de l'Assemblée au cours de sa prochaine séance.

2. Modifications dans la composition des commissions

LE PRÉSIDENT (interprétation) signale que la délégation finlandaise propose dans la composition des commissions des modifications qui ont été publiées dans un document disponible à la distribution.

Ces modifications sont adoptées.

3. Discours de M. Mircea Snegur, Président de la République de Moldova

LE PRÉSIDENT (interprétation) dit que l'ordre du jour appelle le discours de M. Mircea Snegur, Président de la République de Moldova.

(Mesdames et Messieurs les parlementaires se lèvent et applaudissent à l'entrée de M. Snegur.)

LE PRÉSIDENT. — Monsieur le Président de la République, au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue.

Le pays que vous présidez, la République de Moldova, est devenu membre à part entière de notre Organisation le 13 juillet dernier — c'est donc l'un des derniers arrivés — portant ainsi à trente-six le nombre des Etats membres. Je voudrais rendre hommage à ce propos à l'action efficace et à l'engagement de M. Lucinschi, président du parlement de votre pays, et de M. Diacov, président de la délégation d'invités spéciaux de la République de Moldova, qui ont largement contribué à l'adhésion de votre pays au Conseil de l'Europe.

Dans la lettre que vous m'avez adressée, le 28 juin dernier, vous affirmiez que «l'adhésion au Conseil de l'Europe est un événement d'une importance majeure pour mon pays vu que l'intégration graduelle aux structures européennes et l'alignement sur les Etats avancés en matière de démocratie reste un objectif prioritaire de la politique extérieure de la République de Moldova».

Monsieur le Président, au cours des deux visites que j'ai effectuées dans votre magnifique pays, j'ai pu constater la sincérité de ces propos et la conviction — la pugnacité même — avec laquelle vous vous efforcez d'avancer, autant pour ce qui est des indispensables réformes intérieures qu'en ce qui concerne la consolidation de votre pays en tant qu'Etat indépendant voulant maintenir des relations cordiales et constructives, pacifiques, avec des voisins pas toujours des plus commodes.

La République de Moldova a su, sous votre direction, gérer, de manière responsable et déterminée, sa transition vers le régime démocratique prônée par le Conseil de l'Europe.

Nous avons notamment suivi avec satisfaction vos efforts pour satisfaire les justes demandes du peuple gagaouze et nous espérons tous que les efforts que vous déployez dans le même esprit de modération, de rationalité et de dialogue pour régler le problème de la Transnistrie et le retrait de la 14^e armée russe seront couronnés de succès. D'ailleurs là aussi, vous pourrez continuer à compter sur le soutien actif et engagé de notre Assemblée et certainement du Conseil de l'Europe en tant que tel.

Certes, il reste encore des progrès à réaliser et l'Assemblée parlementaire vous fournira toute son assistance pour que vous puissiez vous acquitter au mieux des engagements qu'a pris votre pays au moment de son adhésion au Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'élaboration d'un nouveau Code pénal et de procédure pénale et le régime de l'autonomie locale.

Premier pays de la Communauté des Etats indépendants à adhérer au Conseil de l'Europe, la République de Moldova se doit de montrer l'exemple et entraîner sur la voie de la démocratie et de l'Etat de droit tous les pays qui vous accompagnent dans la CEI, certains ayant vocation de venir nous rejoindre dans notre projet européen, d'autres devant rester de bons voisins et des partenaires privilégiés de l'Europe que nous sommes en train de construire.

Nous sommes tous convaincus, dans cette enceinte, que la voie dans laquelle vous vous êtes engagés assurera la prospérité de la Moldova et des peuples dont le brassage et la coexistence font votre identité, votre charme et votre potentiel.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Mircea SNEGUR, Président de la République de Moldova (Traduction). — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les parlementaires, permettez-moi, avant tout, de vous adresser mes plus sincères remerciements pour l'invitation à prendre la parole devant l'Assemblée parlementaire, dans ce monumental Palais de l'Europe.

Cet événement revêt une signification particulière pour nous, car c'est la première fois que la République de Moldova participe à une session de l'Assemblée parlementaire en sa qualité de membre du Conseil de l'Europe à part entière. Je saisis cette occasion pour remercier encore ceux qui ont soutenu l'adhésion de mon pays à cet organisme: M. le Président Miguel Angel Martínez, M. le Secrétaire Général Daniel Tarschys, les rapporteurs pour notre pays, toute l'Assemblée parlementaire.

Je voudrais également mentionner la contribution particulière de M^{me} Catherine Lalumière à l'établissement des relations entre le Conseil de l'Europe et la République de Moldova.

L'adhésion de la République de Moldova au Conseil de l'Europe a haussé l'autorité de notre Etat, et constitue un acte de soutien et de reconnaissance du caractère irréversible des processus en cours visant à l'instauration d'une démocratie authentique et à l'édification de l'Etat de droit.

Récemment, nous avons célébré le quatrième anniversaire de l'indépendance de la République de Moldova. Si l'on jette un coup d'œil rétrospectif, on voit plus clairement les évolutions de notre Etat. Bien que les relations de mon pays avec le Conseil de l'Europe aient été établies il n'y a pas si longtemps, à savoir le 5 février 1993, au moment où nous

avons obtenu le statut d'invité spécial, il est certain que c'est grâce à la précieuse contribution de cet organisme prestigieux que sont devenus possibles les succès enregistrés par mon pays.

Après l'effondrement de l'ancien régime totalitaire, notre pays s'est prononcé pour une nouvelle forme d'organisation de la société: la démocratisation et l'économie de marché. Notre désir de nous intégrer dans l'Europe ne signifie pas un renoncement aux traditions plusieurs fois séculaires propres à notre peuple. En perpétuant ces traditions, nous sommes engagés, en même temps, dans la construction d'une nouvelle société, en puisant aux inestimables valeurs de la civilisation européenne. La nouvelle architecture de la sécurité européenne n'est possible que par la coopération et la démocratie, l'apport du Conseil de l'Europe, véritable centre de la culture humaine, politique et juridique du continent, étant incontestable.

De nos jours, la République de Moldova est beaucoup plus connue en Europe et dans le monde, étant admise dans diverses organisations internationales, telles que l'ONU, l'OSCE et d'autres. Il est important de mentionner que nous avons établi des liens mutuellement avantageux avec l'Union européenne, en signant l'accord de partenariat et de coopération dont les dispositions commerciales font l'objet d'un accord intérimaire qui sera signé très prochainement.

Je voudrais continuer en vous présentant certains éléments positifs de l'évolution de mon pays, sur le plan de la politique intérieure. Avant tout, il faudrait mentionner les élections parlementaires qui se sont déroulées au mois de février 1994 sur la base du multipartisme, élections qui ont été reconnues par les experts des divers organismes internationaux – y compris par ceux du Conseil de l'Europe – comme étant libres et démocratiques.

Le nouveau parlement a adopté la loi fondamentale du pays – la Constitution de la République de Moldova – qui constitue la base juridique pour l'édification d'un Etat démocratique. Il est à souligner que, durant une année et demie d'activité, le Parlement de la République de Moldova a adopté plus de 500 actes normatifs qui forment le fondement juridique de la réforme de la société.

Un témoignage éloquent de la démocratisation, c'est aussi l'activité dans l'arène politique moldave des trente-huit partis et organisations sociopolitiques dont la gamme d'options politiques est variée. Récemment, le pays a vu la constitution du Parti de la renaissance et de la conciliation, parti centriste d'orientation libérale, qui se fixe pour objectif d'unir toutes les forces attachées aux idées d'indépendance, de démocratie et aux relations de marché dans l'économie. La nouvelle formation jouit d'un large soutien dans la société.

Autre élément important: la presse. Son rôle dans la vie sociale et politique du pays a augmenté considérablement, car elle aborde pratiquement tous les aspects de la vie dans la société avec les multiples et divers problèmes auxquels nous sommes confrontés. Et c'est naturel.

Or l'édification de l'Etat de droit et la transition à l'économie de marché est une œuvre complexe qui vise de la façon la plus directe toutes les couches sociales. Dans ce contexte, chaque citoyen peut exprimer son attitude à l'égard de ces processus.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je tiens à vous assurer que, dans notre pays, des conditions égales pour tous les citoyens ont été créées, indépendamment de leur appartenance à telle ou telle minorité nationale. Bien plus, nous sommes tentés de croire que, sous certains aspects, la législation en vigueur dans le pays dépasse même certains standards européens dans ce domaine. Je me réfère notamment à la solution du problème des Gagaouzes, minorité dont le nombre s'élève à 3 % de la population totale de la République de Moldova.

Comme vous le savez, on a accordé à une zone du sud du pays, peuplée de façon prépondérante par cette minorité, un statut spécial qui prévoit une large autonomie. S'agissant du règlement des problèmes ethniques, nous partons du principe qu'ils peuvent et doivent être résolus exclusivement par la voie du dialogue et des compromis réciproques en faisant ainsi preuve de volonté.

C'est ce même principe qui nous guide dans le règlement du conflit de la région transnistrienne du pays. Nous sommes disposés à résoudre les problèmes par des moyens politiques, conformément aux dispositions de la Constitution, à condition que soit assurée l'intégrité territoriale de la République de Moldova. Nous avons élaboré le projet de statut juridique spécial pour cette région, en lui attribuant des compétences assez larges. Cependant, à notre vif regret, les leaders de Tiraspol, qui profitent d'un soutien permanent de l'extérieur, sont réfractaires à notre proposition tout en insistant sur la création d'un Etat à part. Mais les prémices nécessaires pour cela n'existent pas, des prémices qui sont obligatoires pour un pareil acte et qui sont bien connues dans le droit international.

Je tiens à informer l'honorable Assemblée parlementaire que, jusqu'à présent, seul Kichinev a fait des compromis alors que Tiraspol reste sur des positions rigides. Même dans cette situation, nous avons la certitude qu'on peut trouver une solution à ce nœud gordien par des méthodes politiques et sur la base du compromis réciproque.

Ce qui nous inquiète de façon particulière, c'est la situation dans cette région en matière de droits de l'homme. Nous sommes obligés de constater que les autorités séparatistes maintiennent leurs anciennes positions, en interdisant, dans les écoles moldaves, l'enseignement en langue maternelle sur la base des caractères latins.

Malgré l'insistance permanente des autorités de la République de Moldova et des organismes internationaux, y compris du Conseil de l'Europe, à ce jour on n'a pas libéré le groupe des détenus politiques dirigés par Ilie Ilascu, qui ont été condamnés et incarcérés de manière illégale depuis trois ans par les autorités anticonstitutionnelles de Transnistrie. Je voudrais exprimer l'espoir qu'avec le concours des organisations internationales et, en particulier, avec celui du Conseil de l'Europe, le groupe Ilascu sera transféré aux autorités légales de la République de Moldova.

Un autre élément influence directement le règlement du problème transnistrien: c'est la présence dans cette partie du pays des forces armées de la Fédération de Russie. Le 21 octobre 1994, un accord moldo-russe sur le retrait de la 14^e armée a été signé. Nous sommes au regret de constater que l'accord n'est pas encore appliqué par la partie russe. Il ne nous reste donc qu'à continuer à compter sur la lucidité politique de la direction suprême de la Russie, et, avant tout, sur celle du Président Boris Eltsin qui nous a assuré que les accords seront honorés.

Je voudrais continuer en mettant en relief la contribution du Conseil de l'Europe à la consolidation de la démocratie en République de Moldova. Assistance compétente et permanente des experts dans divers domaines, avis sur les projets de constitution et sur plusieurs lois, invitation des spécialistes moldaves à participer à divers programmes de coopération, séminaires, réunions, conférences, stages: voilà les principales formes de l'importante aide fournie par le Conseil de l'Europe.

Les experts d'Europe occidentale ont déjà mentionné l'efficacité de nos premiers pas dans la réforme juridique, le travail effectué par les organes de ressort du pays en vue de la création d'une société démocratique et de l'intégration, le plus prochainement possible, de notre Etat à l'espace juridique européen.

C'est avec ce même but qu'a été constituée la commission nationale chargée de l'harmonisation de notre législation interne avec la législation et les standards européens.

Le plus important document juridique du Conseil de l'Europe est la Convention européenne des Droits de l'Homme, alors que la plus importante réalisation de cet organisme est la mise en œuvre d'un mécanisme efficace de protection des droits de l'homme. En signant cette convention, nous nous sommes engagés à garantir le respect des droits de l'homme et ses libertés fondamentales.

Honorable assistance, ce serait une faute que de ne pas parler à cette tribune, ne fût-ce qu'en général, de la situation de la République de Moldova. Nous avons réussi à enregistrer certaines réalisations au niveau macro-économique. C'est une appréciation donnée par des organisations internationales, dont le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le déclenchement de la privatisation en masse — première étape de ce processus — l'introduction de la monnaie nationale, sa stabilité et sa convertibilité, la libéralisation des prix et du commerce en général, la réduction considérable du taux de l'inflation, le passage de la distribution centralisée des crédits à leur vente aux enchères constituent autant de témoignages convaincants de notre adhésion ferme aux principes de l'économie de marché. La République de Moldova continue à avancer dans la voie des réformes, et ce malgré les calamités naturelles qui ont gravement affecté la population et l'économie en causant des dommages dont la valeur dépasse celle du budget annuel du pays.

A l'heure actuelle, il est nécessaire de donner une impulsion au processus de constitution du marché des titres de propriété et du marché des capitaux, de perfectionner les systèmes de crédit et d'imposition, de faire fonctionner le mécanisme de la faillite. Lors de la réalisation du programme de réforme et de privatisation, il est important pour nous d'assurer, en même temps, une protection sociale équilibrée de la population.

Nous travaillons beaucoup pour attirer et pour promouvoir les investissements étrangers, d'autant plus que notre législation permet ce genre d'activité. Nous espérons que, par notre qualité de membre du Conseil de l'Europe, nous réussirons à augmenter la crédibilité de la République de Moldova devant les investisseurs étrangers.

Parallèlement aux efforts déployés en vue de l'intégration économique dans l'Occident, nous sommes conscients que, au moins à l'étape actuelle, les pays de la CEI ont un rôle important à jouer dans la réanimation économique de la République de Moldova. Sans un accès normal au marché européen, nous ne pouvons pas nous permettre

le luxe de perdre des débouchés à l'est, car, il n'y a pas longtemps, nous faisons partie d'un espace économique unique. Mais je tiens à souligner quand même que notre objectif stratégique est l'intégration au système économique européen et mondial.

Aujourd'hui, la société moldave est convaincue que les réformes économiques et démocratiques n'ont pas d'alternative. Les principales difficultés sont déjà surmontées mais il reste encore beaucoup à faire.

Mesdames, Messieurs, la République de Moldova est située dans une zone géopolitique complexe, à l'intersection de divers intérêts. Conformément à la Constitution en vigueur, le pays a proclamé sa neutralité permanente, ce qui veut dire qu'il n'aidera pas des blocs ou des alliances militaires et n'admettra pas qu'il y ait un emplacement pour des troupes étrangères sur son territoire.

Nous ne voulons pas de nouvelles divisions et de nouvelles polarisations en Europe, pas de «guerre froide» et pas de «paix froide». Nous voulons avoir des amis tant à l'est qu'à l'ouest. La neutralité de l'Etat ne constitue pas cependant un obstacle sur la voie de sa participation avec d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe au programme «Partenariat pour la paix», car la République de Moldova met l'accent sur l'aspect civil de la coopération.

En revenant aux problèmes internes, je tiens à souligner que la démocratisation de notre société et que la promotion des réformes économiques se heurtent à un très grave obstacle. Il s'agit du séparatisme auquel nous sommes confrontés dans la région orientale du pays. Il faut riposter fermement à ce phénomène alimenté par des ambitions politiques.

Quelqu'un affirmait à juste titre que le séparatisme peut être comparé à une arme de destruction de masse, car il met hors fonction des Etats tout entiers, des systèmes régionaux et internationaux. Il n'existe pas de meilleur moyen de déstabiliser un pays que d'y maintenir un séparatisme.

J'ai insisté sur cet aspect, car en République de Moldova le séparatisme constitue un danger réel, non seulement pour l'équilibre fragile établi dans le pays, mais aussi pour la stabilité de la situation dans cette zone du continent. Nous espérons que, par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe, mais aussi avec le soutien de ses Etats membres, nous parviendrons à résoudre le problème de la région orientale de la Moldova. Dans ce contexte, nous estimons qu'il serait opportun d'organiser une conférence internationale afin de combattre le séparatisme. Nous serions honorés si cette conférence se déroulait à Kichinev.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sur le plan général européen, la République de Moldova développe une coopération fructueuse dans le cadre de l'OSCE et entretient des liens économiques et de partenariat avec l'Union européenne. Le Conseil de l'Europe est une institution intermédiaire entre ces deux organismes, car il contribue par ses efforts à la construction d'une Europe unie, d'une maison européenne commune. Je parle notamment du rôle du Conseil de l'Europe dans les affaires européennes car parfois on essaye d'opérer une division entre les organisations européennes principales et secondaires et l'on se propose de les hiérarchiser.

Selon notre opinion, tous les organismes européens ont un poids égal et chacun a son rôle à jouer dans la recherche des solutions aux problèmes du continent. Toutes ces structures doivent être des générateurs de solutions, qu'il s'agisse des problèmes actuels

ou futurs, de façon que l'on n'admette pas de doublage ou de subordination dans leurs activités. Le Conseil de l'Europe est donc appelé à offrir aux jeunes démocraties des options pour leur développement, sur le plan humain, bien sûr, mais pas seulement. Par cette activité, il les rapproche de l'espace communautaire, de l'Union européenne et, d'autre part, il offre son soutien actif à l'OSCE. Par exemple, la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales, adoptée dans le cadre du Conseil de l'Europe, a joué un rôle important dans la conclusion du pacte de stabilité en Europe proposé par l'Union européenne et transmis à l'OSCE qui veillera à son observation. Voilà une réalisation importante qui sert d'appui à l'idée de la compatibilité et de la complémentarité des organisations européennes.

Le Conseil de l'Europe dispose des instruments nécessaires à la réalisation des objectifs communs de tous les Etats européens et de toutes les organisations européennes, objectifs qui sont devenus des valeurs communes: la démocratie, la liberté, le pluralisme, la suprématie de la loi et le respect des droits de l'homme.

Honorable assistance, la République de Moldova est le premier pays de l'espace CEI à être devenu membre à part entière du Conseil de l'Europe. Nous estimons que la grande famille démocratique européenne ne pourra que gagner à l'adhésion à cet organisme des autres pays de l'Est. Ce n'est pas par hasard donc que l'admission au Conseil de l'Europe est souvent appelée «retour en Europe». Il est important que les pays de l'Est soient stimulés à s'ouvrir davantage à l'autre partie de l'Europe, afin que personne n'ait le sentiment d'être isolé et que tous puissent participer au processus européen.

Le Conseil de l'Europe s'est trouvé à l'origine de l'idée d'une maison commune et d'une Europe unie autour des valeurs humaines universelles, idée à laquelle on a donné, après 1989, un nouveau souffle. C'est toujours lui qui est appelé à être flexible pour répondre aux impératifs de l'histoire en relevant les défis d'une Europe en mutation et, en particulier, pour faire face aux besoins d'une coopération plus intense avec les pays de l'Europe de l'Est. Il est important que les succès de chacun de ces pays soient une réussite de toute l'Europe et que tout succès obtenu par l'Europe permette d'assurer un niveau plus élevé de sécurité et de prospérité aux citoyens de chacun de ces pays. C'est ainsi qu'on pourrait créer une société européenne où règnent la paix et la stabilité, la solidarité humaine, la compréhension mutuelle et la coopération.

De nos jours, certains se demandent pourquoi on aurait besoin du Conseil de l'Europe. La qualité de membre à part entière du Conseil de l'Europe ne donne aucun profit d'ordre matériel, aucun avantage. En réalité ce n'est pas vrai: la coopération dans le cadre du Conseil de l'Europe est un véritable trésor spirituel et la République de Moldova voudrait que cette richesse ne cesse d'augmenter.

Par notre adhésion au Conseil de l'Europe, l'espace démocratique, où règnent la loi et les règles de l'économie de marché, s'est étendu. Ce n'est qu'un premier pas vers l'intégration graduelle de la République de Moldova à l'Europe, mais c'est sans doute un pas important, car il ouvre la perspective de l'extension vers nous de la zone de sécurité et de stabilité.

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs, en conclusion, je voudrais assurer l'Assemblée parlementaire que la République de Moldova est un partenaire sûr car elle a la volonté ferme de s'intégrer aux structures et au

mécanisme européen de coopération, de respecter de la façon la plus sérieuse les engagements assumés et de promouvoir les réformes démocratiques entamées. Nous participons activement aux travaux du Conseil de l'Europe, organisation nécessaire à tous les citoyens du vieux continent.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT. — Un nombre important de nos collègues souhaitent, Monsieur le Président, vous poser des questions; je leur demanderai d'être le plus bref possible et je vous demande également de répondre de façon succincte.

Si je suis très heureux de voir que beaucoup de parlementaires veulent vous poser des questions, je constate que cela perturbe l'emploi du temps.

La parole est à M. Antretter.

M. ANTRETTER (*Allemagne*) (interprétation) s'inquiète de l'intention annoncée par M. Snegur de modifier la constitution du pays dans un sens présidentiel. Est-ce vrai?

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) précise qu'il ne s'agit là que du programme d'un nouveau parti, le parti de la réconciliation. Pour ce qui est des modifications constitutionnelles réellement prévues, il est vrai que le Président de la République est à l'origine d'une initiative concernant le nom scientifique de la langue nationale, qui est la langue roumaine. Le parlement s'apprête à étudier la question mais tout cela sera sans incidence sur la démocratisation.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Solé Tura.

M. SOLÉ TURA (*Espagne*) (interprétation) rappelle que M. Snegur a publiquement jugé positifs les changements constitutionnels introduits par le président du Kazakhstan. Pense-t-il réaliser des réformes en ce sens?

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) précise qu'il s'agissait d'une réponse à une question d'un journaliste lors d'une récente conférence de presse. Le président du Kazakhstan, il l'a affirmé alors, avance sur une voie approuvée par son peuple. La République de Moldova, quant à elle, avance sur sa propre voie, celle de la démocratisation.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Paunescu.

M. PAUNESCU (*Roumanie*) (interprétation) demande au Président s'il peut, pour des raisons d'interprétation, poser sa question en roumain.

LE PRÉSIDENT. — Tout est possible dans ce monde, mais ce serait un dialogue direct avec le Président de la République de Moldova. Je vous suggère de l'instaurer à la réception de demain soir. Cet après-midi, il serait plus judicieux de tous nous faire profiter de votre intervention dans une langue de travail de l'Assemblée.

M. PAUNESCU (*Roumanie*) (interprétation) rappelle que celui-ci a demandé au Parlement de modifier la Constitution pour consacrer l'identité roumaine de la langue parlée dans son pays. De fait, le roumain est parlé au-delà du fleuve Prut. L'orateur demande au Président Snegur ce qu'il compte faire pour que la culture roumaine soit reconnue par la République de Moldova. Les autorités de Kichinev n'ont pas toujours conscience de cette identité roumaine.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) répond qu'il a pris cette initiative parce qu'elle correspond à la vérité scientifique. Il est anormal que certaines autorités et une partie de l'intelligentsia ne reconnaissent pas un fait établi. Il se déclare prêt à collaborer avec les députés pour leur faire admettre que la langue de la République de Moldova est le roumain.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Muehlemann.

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) demande à M. Snegur si le Parlement de Transnistrie peut revenir à Chisinau et si les relations avec Tiraspol ont connu des avancées.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) considère que, même si le Parlement de Tiraspol a été renouvelé, la question de son retour demeure à l'ordre du jour. Il regrette toujours la situation actuelle, d'autant plus qu'il a été entendu qu'il fallait trouver une solution pacifique aux problèmes qui ont provoqué le conflit armé de l'été 1992. Un accord a déjà été passé pour la reconstruction des ponts sur le Dniestr. Mais il faut compter avec l'influence de forces extérieures, en clair la Douma russe, qui apportent leur appui à Tiraspol. Pour sa part, la République moldave ne répondra pas aux provocations militaires et fera preuve de la plus grande patience, même si l'autre partie n'est pas encore prête au dialogue.

Il faut bien reconnaître que le calme règne sur la rive droite du territoire de la République de Moldova tandis que les réformes se font attendre sur la rive gauche et que la population rencontre davantage de difficultés. Cependant, il existe déjà des facteurs de rapprochement et de consolidation, telle la monnaie moldave qui a également cours sur la rive gauche du Dniestr.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Gricius.

M. GRICIUS (*Lituanie*) (interprétation) interroge M. Snegur sur les relations entre la Russie et la République moldave et en particulier sur le retrait des forces russes de Transnistrie. Il lui demande si cette question a une influence sur les relations bilatérales avec la Russie et sur le statut de la République moldave au sein de la CEI.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) rappelle que la République moldave est membre de l'union économique constituée par la CEI et que le retrait des forces armées russes de Transnistrie pose de délicats problèmes, car l'accord du 21 octobre n'a toujours pas été ratifié par la Russie. Le retrait des forces armées, qui suppose aussi l'évacuation des

importantes quantités d'armes accumulées sur la rive gauche du Dniestr, n'a pas encore commencé alors qu'il doit s'étaler sur trois ans. Malgré certains changements à l'état-major des forces russes et l'esquisse d'un mouvement, les résultats sont encore insuffisants et la République de Moldova, toujours ouverte au dialogue, compte sur l'appui des organisations internationales et en particulier de l'OSCE, qui doit surveiller et contrôler ce retrait.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Maruflu.

M. MARUFLU (*Turquie*) (interprétation) exprime la sympathie de la délégation turque, qui connaît les difficultés des pays d'Europe centrale et orientale et les dangers de l'instabilité dans la région. La Turquie a toujours entretenu des relations avec la République moldave et respecte l'intégrité de son territoire. L'orateur demande à M. Snegur quelle est la position de son pays à l'égard de l'élargissement de l'OTAN et de la présence d'une armée russe en Transnistrie.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) souligne que la Constitution de la République moldave ne permet pas l'appartenance à un bloc militaire. C'est pour cette raison que son pays est favorable à une solution comme le partenariat pour la paix. En ce qui concerne la sécurité dans la région, M. Snegur est d'avis que l'on ne peut pas écarter la Russie si l'on veut trouver une solution réaliste. Cependant, la Constitution moldave ne permet pas la présence militaire étrangère — comme la 14^e armée — sur le territoire. C'est ce que le Président a répondu au chef de l'Etat russe lors de leur rencontre du 6 juin.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jeszenszky.

M. JESZENSZKY (*Hongrie*) (interprétation) rappelle qu'il a été l'un des rapporteurs de l'avis qui recommandait l'adhésion de la République moldave au Conseil de l'Europe. Chacun a gardé en mémoire l'élan de sympathie qui s'est manifesté alors en faveur de ce pays, qui doit trouver toute sa place au sein du Conseil. Mais l'orateur souhaite interroger M. Snegur sur le projet qu'il aurait de retirer les questions de sécurité au contrôle du parlement et de les confier dans la Constitution au Président de la République.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) se défend de vouloir accaparer le pouvoir et accroître ses prérogatives. Il ne s'agit que de mieux répartir les compétences entre le parlement qui légifère et l'exécutif qui gouverne. Il veut rassurer l'orateur sur la stabilité du régime moldave.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Eörsi.

M. EÖRSI (*Hongrie*) (interprétation) comprend parfaitement qu'un petit pays comme la République moldave ait besoin d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins. Pourtant, aucun accord bilatéral n'a été à ce jour signé avec la Roumanie. L'orateur demande quels sont les obstacles à de tels accords.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) considère qu'il n'y a pas d'obstacle à la conclusion d'un pareil accord entre son pays et la République roumaine, accord pour lequel existent déjà au contraire les bases d'une intégration économique et spirituelle. Une commission mixte au niveau du ministère des Affaires étrangères travaille à l'élaboration d'un traité, qui est en voie d'achèvement.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Sir Russell Johnston.

Sir Russell JOHNSTON (*Royaume-Uni*) (interprétation) constate que dans cette auguste Assemblée, qui devient parfois soporifique, les orateurs posent toujours des questions gentilles aux visiteurs qui l'honorent de leur présence. En tant que libéral, il se croit quelque peu iconoclaste et posera en conséquence une question plus impertinente. A Chisinau, ne pourrait-on pas élever deux statues, l'une à Molotov, l'autre à Ribbentrop, sans lesquels la Moldavie n'existerait pas?

L'orateur demande au Président Snegur comment il envisage les relations futures avec la Roumanie, ou plus exactement comment il justifie l'existence séparée de son pays par rapport à la Roumanie.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la République de Moldova.

M. SNEGUR (interprétation) pense avoir déjà répondu partiellement à cette question. Il ne possède pas l'expérience politique de certaines excellences qui siègent dans l'Assemblée, mais il est ici l'interprète de la position des autorités de la République de Moldova et pense l'être aussi de celle de la Roumanie en cette matière. Le point de départ est la réalité reconnue par le document d'Helsinki et à laquelle s'ajoutent les acquis obtenus par la République de Moldova depuis la proclamation d'indépendance. La Moldova avance à grands pas dans la communauté des pays européens.

LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur le Président, des réponses que vous avez bien voulu apporter, dans le cadre de cet exercice, aux questions qui vous ont été posées.

Monsieur le Président, votre pays joue le rôle qu'il doit assumer dans le contexte international. Les questions qui vous ont été posées auraient pu l'être aux Belges, aux Suisses, aux Espagnols par rapport aux Portugais, voire aux Irlandais, bref à tous les pays frontaliers de la construction européenne.

Lorsqu'ils sont invités à se prononcer, les peuples font savoir s'ils veulent appartenir à un pays indépendant ou à un pays soudé à un autre.

En tout cas, nous réalisons la construction d'un grand Etat, d'une grande Europe, des grands Etats-Unis d'Europe, et je crois que bien d'autres problèmes seront réglés par cette procédure.

Monsieur le Président, je vous souhaite beaucoup de succès ainsi qu'à votre peuple et je suis certain que vos compatriotes parlementaires continueront à jouer un rôle important. Je n'en doute pas si j'en juge par tous les sujets inscrits à l'ordre du jour et par la liste des orateurs. Je ne peux que les en féliciter, comme vous-même.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre présence et je vous souhaite un bon retour dans votre pays. (*Applaudissements*)

4. Communication du Comité des Ministres

LE PRÉSIDENT (interprétation) signale que l'ordre du jour appelle la communication du Comité des Ministres à l'Assemblée, qui sera présentée par M. Zieleniec, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, Président en exercice du Comité des Ministres (document 7393).

La communication sera suivie des questions écrites pour réponse orale au Président du Comité des Ministres (document 7399).

Le Président est heureux d'accueillir M. Zieleniec. Il souligne le rôle essentiel que revêt le dialogue entre l'Assemblée et le Comité, en raison du nombre et de l'importance des décisions politiques qui ont été prises. L'avis favorable rendu ce matin par l'Assemblée en ce qui concerne l'adhésion de l'Ukraine est une décision historique. Le Président attend que le Comité des Ministres agisse de même dans un avenir très proche. Il pense que le débat qui se tiendra cet après-midi sur la demande d'adhésion de la Russie ouvrira de nouvelles orientations pour le futur.

Il rappelle encore que l'élargissement du Conseil de l'Europe se fera également vers les Balkans, car il croit pouvoir affirmer que le débat qui se tiendra demain sur l'adhésion de l'«Ex-République yougoslave de Macédoine» se traduira par un vote favorable. Ainsi, la présidence tchèque aura été riche en événements, marquée par l'adhésion de quatre nouveaux Etats, rendue possible grâce à une étroite collaboration entre le Comité et l'Assemblée.

En ce qui concerne la situation en ex-Yougoslavie, le but essentiel à atteindre est la recherche de la paix. Une résolution adoptée à cet égard par le Comité, la semaine dernière, devra être débattue par l'assemblée plénière. Celle-ci suit de près le processus de paix en Bosnie-Herzégovine, de même d'ailleurs qu'au Moyen-Orient et travaille en étroite collaboration avec le Centre Nord-Sud. La solidarité que l'Europe manifeste face à ces peuples en guerre est importante pour sa propre sécurité. Les paroles prononcées hier par le roi Hussein ont été éclairantes à cet égard.

Le rapport du Comité des Ministres fait ressortir l'intérêt des relations établies avec d'autres organisations internationales. Le Président remercie M. Zieleniec pour son amitié et son excellente collaboration. L'Assemblée entière attend son allocution avec intérêt.

M. ZIELENIEC, Président en exercice du Comité des Ministres (Traduction). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant vous, à la fin du mois de juin, la Moldova n'était pas encore un Etat membre. Aujourd'hui, nous venons d'entendre le discours du Président Mircea Snegur, l'un des chefs d'Etat ou de gouvernement qui honorent de leur présence cette Assemblée, de même que vous, personnellement, Monsieur le Président, à cette dernière session plénière de l'année qui marque également le couronnement de votre période de mandat, une période aussi remarquable que dynamique.

J'observe que l'opinion favorable déjà manifestée par le vote sur l'Ukraine, et celle qui se manifesterà dans le vote de demain sur l'«Ex-République yougoslave de Macédoine», impliquent un certain nombre d'engagements spécifiques pris par les candidats et au respect desquels notre Comité — ainsi que d'autres — veillera, conformément aux procédures adoptées par votre Assemblée dans sa Directive n° 508.

La présidence tchèque sera, selon toute vraisemblance, la première dans l'histoire de notre Organisation à avoir le privilège d'accueillir quatre nouveaux membres. Au moment où nos ministres prendront place autour de la table, en novembre prochain, il est probable que notre Organisation – qui s'est élargie en juillet dernier en recevant l'Albanie et la Moldova – s'étendra encore plus loin en Europe de l'Est et dans les Balkans. Soyez sûr, Monsieur le Président, que nous sommes fiers de cet accomplissement, ainsi que je l'ai dit à la commission des questions politiques, que j'ai eu le plaisir d'accueillir dans notre parlement à Prague, la semaine dernière.

Je reviens maintenant aux procédures de contrôle du Comité des Ministres. Elles ont été adoptées juste avant mon entrée en fonction en mai dernier. Je suis convaincu que, dans le futur, il demeurera vital d'accompagner l'élargissement du Conseil de l'Europe d'un contrôle et de l'appui nécessaire.

Monsieur le Président, l'élargissement est sans aucun doute une question importante qui mérite toute l'attention nécessaire; cependant, le calendrier des travaux de cette éminente Assemblée contient de nombreux points importants, qui correspondent aux priorités actuelles du Comité des Ministres et de sa présidence. Demain, vous débattrez de la situation dans l'ex-Yougoslavie qui, à juste titre, requiert l'attention de cette Organisation.

Quand le Président Václav Havel a inauguré le nouveau Bâtiment des Droits de l'Homme en juin dernier, son message à ce sujet a été très clair. Les parlementaires qui participeront à votre débat demain souhaiteront peut-être se rappeler que le Président Havel a souligné que «l'obligation du Conseil de l'Europe en tant que créateur et gardien des valeurs européennes et universelles est de mettre en lumière cette guerre et de l'appeler par son vrai nom. Dire clairement que c'est une guerre contre toutes les valeurs que le Conseil énonce dans ses documents, valeurs dont il prend soin, qu'il essaie de cultiver et de préserver».

Dans le contexte des derniers événements survenus dans la région il y a deux semaines, le Comité des Ministres a adopté et transmis à l'Assemblée la Résolution (95) 21 sur la demande d'adhésion du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. Dans cette résolution, le Comité mentionne, en s'en félicitant, les événements récents, et notamment l'acceptation, le 8 septembre à Genève, par les parties intéressées des principes de base d'un accord de paix. Il exprime également le vœu qu'une solution politique durable puisse être rapidement entérinée et mise en œuvre, afin que la paix et la stabilité soient assurées dans la région».

En outre, notre Comité a exprimé «le souhait de rester en étroite liaison avec l'Assemblée parlementaire sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et sur les relations de ce pays avec le Conseil de l'Europe», et a affirmé «sa disponibilité pour approfondir le dialogue avec les autorités de la Bosnie-Herzégovine et pour apporter son concours par le biais de ses programmes de coopération et d'assistance, afin de faciliter et d'accélérer autant que possible la transition démocratique».

Cela étant, j'attends avec un intérêt particulier le débat que votre Assemblée a décidé de tenir demain matin, en vertu de la procédure d'urgence.

Il existe une autre priorité de notre Comité: les relations avec les autres organisations internationales. Je voudrais rappeler que nos chefs d'Etat et de gouvernement ont formulé des lignes directrices claires au Sommet de Vienne, lorsqu'ils

ont reconnu que la réalisation du nouveau concept de sécurité démocratique requiert «une coordination renforcée des travaux du Conseil de l'Europe avec ceux des autres institutions qui concourent à la construction d'une Europe démocratique et sûre, satisfaisant aux exigences de complémentarité et d'un meilleur emploi des ressources».

Je peux vous informer, Monsieur le Président, que nous prévoyons de tenir, avant la fin de notre présidence, une deuxième réunion à haut niveau avec le ministre Kovacs, président en exercice de l'OSCE, ainsi que les deux secrétaires généraux, faisant suite à la première réunion de cette sorte qui a eu lieu en février dernier. Les relations entre ces deux organisations devraient continuer à se renforcer.

J'espère sincèrement que nous serons en mesure de discuter concrètement de la manière de parvenir à une interaction plus intensive et efficace.

D'ailleurs, nos délégués viennent d'accueillir avec satisfaction une invitation du Président Kovacs, en vue d'une participation du Conseil de l'Europe à une mission commune pour établir les faits en Croatie. Cela est juste un exemple parmi les nombreuses opportunités qui doivent être pleinement exploitées.

Pour ce qui concerne les relations avec l'Union européenne, un groupe de travail *ad hoc* de nos délégués, sous la présidence de l'Espagne, et autorisé à analyser la place et le rôle du Conseil de l'Europe dans la construction européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de l'Union européenne de 1996, est en contact avec le président du groupe de réflexion de l'Union, le ministre Carlos Westendorp, qui prendra demain la parole devant votre Assemblée au cours du débat sur le rapport de M. Masseret. Le groupe de travail *ad hoc* a déjà pris acte de ce rapport, ainsi que de ses recommandations relatives à l'adhésion de l'Union à des conventions du Conseil de l'Europe.

S'agissant des relations avec les Nations Unies, qui célèbrent leur cinquantième anniversaire, je dois vous informer que je rappellerai les opportunités de coopération entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies dans mon discours devant les participants à la session de l'Assemblée générale le 29 septembre.

Enfin, à la suite d'une réunion commune, tenue en juin dernier à Paris, des comités de liaison Conseil de l'Europe/OCDE, avec la participation très constructive de membres de cette Assemblée, les délégués se penchent actuellement sur les relations avec l'OCDE à une époque où les deux organisations sont ou seront engagées dans un processus d'élargissement. Je suis sûr que l'élargissement de ces organisations renforcera les idéaux – qu'il s'agisse de la démocratie ou du libre marché – sur lesquels elles reposent; et croyez bien que je ne dis pas cela uniquement parce que mon pays s'apprête à devenir membre de l'OCDE.

Pour ce qui concerne le contrôle du respect des engagements contractés par les Etats membres, je voudrais souligner que les procédures et les modalités approuvées en mai dernier, pour la mise en œuvre de la déclaration du Comité des Ministres de novembre 1994, ne font aucune discrimination entre membres anciens et nouveaux et prévoient un cadre de dialogue constructif.

Ce mécanisme, Monsieur le Président, est essentiellement politique, et n'affecte en aucune façon les procédures existantes découlant des mécanismes de contrôle législatifs ou conventionnels à caractère plus juridique.

La responsabilité du lancement de cette procédure nouvelle et non encore éprouvée est entre les mains du Secrétaire Général, dans la mesure où la première des trois réunions annuelles consacrées à cette question – à partir de l'année prochaine et par la suite tous les deux ans – recevra de lui un aperçu général pratique des engagements contractés par les Etats membres. Cet aperçu général reposera sur «toutes les informations pertinentes», y compris, bien entendu, celles qui émanent de cette Assemblée.

Monsieur le Président, le Comité des Ministres a déjà fait allusion à ce nouveau mécanisme dans la réponse intérimaire, adoptée en juin dernier, à la Recommandation 1266 (1995) relative à l'intervention militaire turque dans le nord de l'Irak et au respect par la Turquie des engagements concernant la réforme constitutionnelle et législative.

Dans cette réponse, le Comité des Ministres a rappelé que la délégation turque avait joué un rôle actif et constructif dans la formulation des modalités de mise en œuvre de la déclaration du Comité des Ministres de 1994.

Je peux dire que le dialogue à ce sujet avec la Turquie se poursuit au sein du Comité des Ministres. A cet égard, vous vous rappellerez que le Secrétaire Général, le 24 juillet, après avoir reçu d'Ankara des informations détaillées, a déclaré que «les premières mesures de réformes constitutionnelles que vient d'approuver la grande assemblée nationale turque constituent un encouragement» tout en exprimant l'espoir que le processus qui semble désormais engagé «se poursuivra dès la rentrée parlementaire».

Le Comité des Ministres ne manquera pas de tenir l'Assemblée informée de l'évolution de la situation.

Monsieur le Président, le fait que nous ayons, d'un commun accord, inscrit à notre ordre du jour du Comité Mixte de vendredi prochain un point sur la situation actuelle concernant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe est une indication de plus – comme votre débat élargi sur l'OCDE de jeudi prochain – du nouvel intérêt que suscite notre Organisation au-delà de notre continent. L'attitude du Comité des Ministres envers l'intensification de la coopération avec les Etats non européens se déclarant intéressés par des relations institutionnalisées sur la base de la Résolution statutaire (93) 26 est généralement positive. Toutefois, les débats se poursuivent en vue de parvenir à des décisions qui devraient pouvoir intervenir dans un avenir proche. La présidence jouera un rôle actif à cet égard.

Enfin, Monsieur le Président, il est clairement nécessaire et logique que «les futures adhésions» demeurent à l'ordre du jour du Comité mixte, eu égard notamment au débat que l'Assemblée consacrera cet après-midi à la reprise de la procédure concernant la demande d'adhésion de la Russie, et que je suivrai avec beaucoup d'attention.

Monsieur le Président, je serai heureux de répondre aux questions qui ont été déposées par les membres de cette Assemblée. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) appelle la question n° 1 de M. Atkinson, qui est ainsi rédigée:

«Question n° 1:

M. Atkinson,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Si le Comité des Ministres suit et prend en compte la politique étrangère de la Russie dans son appréciation de la candidature russe à l'adhésion au Conseil de l'Europe.»

Il donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (Traduction). — L'honorable parlementaire se rappellera qu'à sa session de mai dernier, le Comité des Ministres a décidé d'intensifier le dialogue politique et les programmes de coopération avec la Russie, ainsi qu'avec les autres Etats candidats — chacun étant considéré en fonction de ses mérites propres — afin d'y encourager les progrès du respect de la démocratie, de la protection des droits de l'homme et de la prééminence du droit, toutes choses qui ont aussi des incidences en matière de politique étrangère.

Les dernières discussions politiques en date ont eu lieu à Strasbourg le 10 avril 1995 entre les Délégués des Ministres et M. Nicolai Afanassievsky, vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. Ce dialogue doit se poursuivre dans un très proche avenir avec un interlocuteur de niveau équivalent. En attendant, au niveau du Secrétariat, un dialogue intense se poursuit dans le cadre du groupe de contact, au sein duquel la délégation du ministère russe des Affaires étrangères est dirigée par le directeur général de ce ministère.

Le Comité des Ministres tiendra naturellement compte des points de vue de l'Assemblée parlementaire sur cette question.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Atkinson pour poser une question supplémentaire.

M. ATKINSON (*Royaume-Uni*) (interprétation) rappelle que l'armée russe patrouille actuellement le long des frontières de l'ex-URSS, rénove d'anciennes bases ou en établit de nouvelles. La Fédération a en outre exprimé le vœu de voir réviser le traité FCE en vue de déployer davantage de troupes. L'orateur demande au président du Comité si ces faits ne sont pas de nature à affecter la position des ministres sur une prochaine adhésion de la Russie.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) répond que le Comité est parfaitement informé de ces faits mais que la décision d'admettre ou non la Russie revient à l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT (interprétation) remercie M. Zieleniec de cette réponse respectueuse des prérogatives de l'Assemblée. Il l'invite à répondre aux questions posées par M. Kelam, M^{me} Baarveld-Schlaman et Sir Russell Johnston sur le respect des droits de l'homme dans les pays candidats à l'adhésion et chez les Etats membres.

«Question n° 2:

M. Kelam,

Notant que:

1. Le Conseil de l'Europe est une organisation vraiment unique représentant des Etats démocratiques où la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme ont été établis et vérifiés. Il a été confirmé à de nombreuses reprises dans cet hémicycle que les normes élevées du Conseil de l'Europe ne seraient pas abaissées;

2. Les efforts en vue d'accélérer le processus d'élargissement du Conseil de l'Europe afin que tous les Etats européens puissent être admis dans les plus brefs délais a déjà placé le Conseil de l'Europe devant un dilemme, à savoir accepter le fait que les normes établies ne peuvent être satisfaites à temps dans le cas de certains candidats ou continuer à s'en tenir à ces principes fondamentaux comme auparavant,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Comment en tant que représentant d'un Etat d'Europe de l'Est relativement nouveau il envisage cette situation.»

«Question n°3:

M^{me} Baarveld-Schlaman,

Notant que la réponse à l'Assemblée (Doc. 7334) ne contient aucune référence aux engagements pris par les nations lors de leur entrée au Conseil de l'Europe,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Qu'il soit clairement indiqué aux Etats candidats et aux Etats membres que l'adhésion au Conseil de l'Europe entraîne l'engagement de se conformer aux dispositions telles qu'énoncées dans le Statut du Conseil de l'Europe.»

«Question n° 4:

Sir Russell Johnston,

Demande au Président du Comité des Ministres,

S'il dressera la liste des rapports élaborés ces deux dernières années par Amnesty International et dénonçant la violation des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, en indiquant le pays et le sujet; et s'il informera l'Assemblée de la façon dont le Comité des Ministres réagit à ces rapports, dans le cadre de ses procédures de contrôle, et s'il a examiné les problèmes qui y sont soulevés avec les pays concernés.»

Le Président donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) répondra séparément aux trois parlementaires.

Il indique à M. Kelam que le calendrier de l'élargissement et la vitesse à laquelle les candidatures seront examinées dépendent dans une large mesure de l'Assemblée. Le Comité, en ce qui le concerne, n'entend pas accélérer le processus à n'importe quel prix: il faut respecter le haut niveau d'exigence, conformément à la Déclaration du Sommet de Vienne. C'est pourquoi les ministres sont soucieux d'encourager tous les progrès possibles vers la démocratie en renforçant le dialogue politique et les programmes de coopération.

Le calendrier du processus d'adhésion et la vitesse à laquelle les demandes sont examinées relèvent dans une large mesure de l'Assemblée à laquelle il appartient d'adopter un avis pour chacune des demandes qui lui sont communiquées.

Je puis assurer à l'honorable parlementaire qu'aux yeux du Comité des Ministres et de son Président, il n'est pas question d'une accélération inconditionnelle du processus d'élargissement.

Au contraire, après la session ministérielle de mai dernier, le Comité a «réitéré la volonté d'admettre les Etats candidats le plus tôt possible, tout en maintenant le haut niveau des normes du Conseil de l'Europe conformément à la Déclaration du Sommet de Vienne». C'est pourquoi les ministres, soucieux d'encourager les progrès de ces pays dans le respect de la démocratie, de la protection des droits de l'homme et de la prééminence du droit, ont décidé d'intensifier le dialogue politique et les programmes de coopération en les axant sur les réformes les plus importantes.

J'ajoute que le Comité des Ministres compte sur l'Assemblée pour contribuer à garantir le maintien des normes en question.

LE PRÉSIDENT (interprétation) demande à M. Kelam s'il souhaite poser une question supplémentaire.

M. KELAM (*Estonie*) (interprétation) se déclare pleinement satisfait par la réponse qu'il vient de recevoir.

LE PRÉSIDENT (interprétation) invite le Président du Comité à répondre maintenant à M^{me} Baarveld-Schlaman.

M. ZIELENIEC (Traduction). — Avant de répondre à cette question, je voudrais saisir cette opportunité pour rendre hommage à son auteur, dont je crois savoir qu'il quittera prochainement cette Assemblée. M^{me} Baarveld-Schlaman a servi avec un engagement exceptionnel pendant plus d'une décennie. En y apportant son expérience de présidente de la commission des affaires étrangères de son parlement national, elle s'est acquise une grande réputation dans cette Assemblée en tant que vice-présidente de la commission des questions politiques et présidente de la sous-commission pour les Nations Unies. Elle a en outre été un très brillant rapporteur sur le Moyen-Orient et la Turquie.

Puis-je rappeler à l'honorable parlementaire que dans la réponse intérimaire à la Recommandation 1266 dont elle parle, le Comité des Ministres rappelle, au paragraphe 3, «sa Déclaration du 10 novembre 1994 sur le respect des engagements pris par les Etats

membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les possibilités pour un dialogue, ouvertes par les modalités non discriminatoires et coopératives approuvées lors de la session ministérielle du 11 mai 1995».

Je tiens aussi à dire combien je suis personnellement satisfait que dans l'avis qu'elle vient d'adopter sur la demande d'adhésion de l'Ukraine, votre Assemblée note que ce pays partage son interprétation de plusieurs engagements pris et qu'il a l'intention de «coopérer pleinement au processus de contrôle de la mise en œuvre de la Directive n° 508 (1995) de l'Assemblée relative au respect des obligations et engagements contractés par les Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux processus de contrôle établis en vertu de la déclaration du Comité des Ministres du 10 novembre 1994».

Tous les Etats membres et candidats connaissent les engagements qu'ils ont contractés ou qu'ils prendront librement.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M^{me} Baarveld-Schlaman pour poser une question supplémentaire.

M^{me} BAARVELD-SCHLAMMAN (*Pays-Bas*) (interprétation) remercie M. Zieleniec des paroles aimables qu'il a eues à son endroit. Elle n'a pas toujours eu la même gentillesse envers le Comité mais il est parfois du devoir d'un parlementaire d'envoyer quelques piques!

L'oratrice maintient que, dans la réponse à l'Assemblée, le Comité des Ministres ne faisait aucune référence aux engagements pris par les nouveaux Etats membres. Elle espère que cette omission va être réparée.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) observe qu'à la différence de l'Assemblée parlementaire, où chacun peut exprimer ses propres vues, le Comité des Ministres élabore des documents résultant d'un processus complexe de négociations devant obligatoirement aboutir à un consensus. Le document 1266 représente donc un compromis, résultat des délibérations de tous les Etats membres, rien de plus, rien de moins.

LE PRÉSIDENT (interprétation) invite M. Zieleniec à répondre à Sir Russell Johnston.

M. ZIELENIEC (Traduction). — Je tiens à informer l'honorable parlementaire que le Conseil de l'Europe reçoit le rapport annuel d'Amnesty International sur la situation des droits de l'homme dans le monde, y compris les Etats membres. Ce rapport est ensuite communiqué aux services intéressés du Secrétariat.

Les modalités que le Comité des Ministres a adoptées en mai dernier pour la mise en œuvre de la déclaration du 10 novembre 1994 sur le respect des engagements pris par les Etats membres nécessitent la présentation d'un panorama factuel par le Secrétaire Général. Le premier panorama sera présenté au cours des mois à venir. Il reposera sur les informations provenant des Etats membres et sur tous autres renseignements utiles. Ces derniers contiendront donc sans doute des données émanant de la source déjà mentionnée.

Une source d'information encore plus importante, à laquelle se réfère la déclaration de novembre 1994, est constituée par les rapports de votre Assemblée, comme j'ai eu l'occasion de le souligner dans mon rapport d'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à Sir Russell Johnston, pour poser une question supplémentaire.

Sir Russell JOHNSTON (*Royaume-Uni*) (interprétation) n'est pas satisfait par cette réponse. Il serait bon que l'Assemblée entende le contenu des rapports d'Amnesty International dont certains sont très critiques au sujet des pays membres. Quel sort le Comité des Ministres réserve-t-il à ces rapports? Se contente-t-il de les classer dans des dossiers?

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) considère que sa réponse était précise. Le Comité a fait parvenir les rapports et les informations aux services concernés. En dehors d'Amnesty International, qui est une ONG, la source essentielle d'informations réside dans les rapports de l'Assemblée parlementaire, du fait que le Conseil de l'Europe a son propre système de recueil de données.

LE PRÉSIDENT (interprétation) indique qu'un second groupe de questions posées par MM. Iwiński et Gross appelle une réponse commune.

La Question n° 5 de M. Iwiński est ainsi rédigée:

«Question n° 5:

M. Iwiński,

Considérant que les Etats-Unis d'Amérique et le Japon ont officiellement demandé le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe et étant de manière générale favorable à cette idée dans le cadre parlementaire;

Considérant qu'il n'est pas totalement exclu que d'autres pays comme l'Australie et le Canada déposent aussi bientôt une demande dans ce sens;

Demande au Président du Comité des Ministres,

Si le Comité des Ministres ne juge pas opportun d'engager un large débat sur l'identité de notre Organisation.»

La Question n° 6 de M. Gross est ainsi rédigée:

«Question n° 6:

M. Gross,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Dans quelle mesure le Comité des Ministres traite la modernisation des structures du Conseil de l'Europe afin que celui-ci puisse répondre aux nécessités qu'occasionnera la prochaine adhésion de la Russie.»

Le Président donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (Traduction). — L'identité de l'Organisation n'est pas une question qui fasse l'objet d'une discussion puisqu'elle est établie par le Statut et par les termes de la déclaration adoptée au Sommet de Vienne d'octobre 1993. Cependant, notre Organisation porte un intérêt vital à une coopération plus étroite avec d'autres parties du monde.

Je puis informer l'honorable parlementaire que les Délégués des Ministres viennent de procéder à un échange de vues préliminaire sur l'intérêt que certains Etats non européens ont manifesté pour la Résolution (93) 26 relative au statut d'observateur. A cette occasion, une large majorité de délégations se sont exprimées pour l'intensification de la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays, et ont formé le vœu que leur demande soit examinée dès que possible en vue d'une décision. Les Délégués reprendront l'examen de cette question à leur prochaine réunion.

En attendant, le point «Statut d'observateur: la situation actuelle» a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Mixte, qui se tiendra vendredi prochain. Il y a quinze jours, j'étais présent à la réunion de la commission des questions politiques au cours de laquelle cette dernière a nommé ses deux vice-présidents corapporteurs sur la question. Ainsi le Comité Mixte sera-t-il en mesure de bénéficier de leurs premières réflexions à cet égard.

J'ajouterai que ce dialogue précoce est particulièrement approprié, étant donné le rôle que l'Assemblée joue dans ce domaine et que prévoit la Résolution statutaire (93) 26.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Iwiński, pour poser une question supplémentaire.

M. IWIŃSKI (*Pologne*) (interprétation) reconnaît que l'identité de l'Organisation n'est pas en question mais qu'elle est tout de même liée aux demandes des Etats-Unis et du Japon. Personnellement, il est partisan de leur accorder un statut d'observateur non seulement au niveau gouvernemental mais aussi — comme c'est actuellement le cas pour Israël — au niveau de l'Assemblée parlementaire.

LE PRÉSIDENT (interprétation) fait observer que les Israéliens n'ont le statut d'observateur qu'à l'Assemblée parlementaire. Il donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) craint, en tant que Président du Comité des Ministres, de ne pouvoir répondre à cette question car il se doit de refléter les vues de tous les Etats membres représentés au Comité.

Deux problèmes se posent, celui de l'identité de l'Organisation et celui du rôle des observateurs. Or, sur ce dernier sujet, le Conseil ne dispose pas encore d'expérience.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres pour répondre à la Question n° 6 de M. Gross.

M. ZIELENIEC (Traduction). — Je puis informer l'honorable parlementaire que dans le cadre du suivi de la 95^e Session du Comité des Ministres, qui s'est tenue en novembre 1994, le groupe de rapporteurs des Délégués des Ministres sur les questions administratives a été chargé de poursuivre ses travaux sur plusieurs questions ayant trait à la modernisation des structures du Conseil de l'Europe. Ces travaux ont abouti à l'adoption par les Délégués d'une note du Secrétaire Général sur les effets administratifs de l'élargissement du Conseil, qui a trait principalement à des questions de personnel, telles que les procédures de recrutement et d'évaluation vues sous l'angle de l'élargissement, ainsi que la formation et autres besoins matériels.

Parmi ces besoins figure le reclassement du système informatique et des télécommunications, dont les Délégués des Ministres ont discuté et que l'on étudie actuellement au sein du Secrétariat dans l'optique d'une modernisation.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Gross pour poser une question supplémentaire.

M. GROSS (*Suisse*) (interprétation) considère que le problème n'est pas seulement administratif mais aussi institutionnel. Le Comité des Ministres devrait en discuter sous peine de faire naître scepticisme et préoccupation.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) indique que des discussions relatives aux modifications structurelles du Conseil se sont déroulées au Comité des Ministres il y a longtemps déjà mais qu'elles n'ont abouti à aucune conclusion. Il est convaincu qu'une décision claire verra le jour dans les mois à venir.

LE PRÉSIDENT (interprétation) indique qu'une réponse commune peut être apportée aux questions de MM. Rodrigues et Bársony qui sont ainsi rédigées:

«Question n°7:

M. Rodrigues,

Considérant que la Turquie continue à ne pas respecter des règles inséparables de sa condition de membre du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Pourquoi le Comité des Ministres exige le respect de ces règles pour les nouveaux membres et les oublie quand il s'agit de la Turquie.»

«Question n°8:

M. Bársony,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Quand le Comité des Ministres adoptera une réponse définitive à la Recommandation 1266 (1995) sur l'intervention militaire de la Turquie dans le nord de l'Irak et son respect des engagements concernant les réformes constitutionnelles et législatives;

Quelles mesures, comme annoncé dans la réponse intérimaire du 22 juin 1995, le Comité des Ministres a prises pour promouvoir les réformes en Turquie destinées à consolider la démocratie et à renforcer la protection des droits de l'homme.»

Il donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (Traduction). — En réponse à ces deux questions, je renvoie à la communication que je viens de faire à cette éminente Assemblée.

Suite à la réponse intérimaire du Comité des Ministres à la Recommandation 1266, le dialogue avec la Turquie se poursuit. Nous pouvons trouver certains encouragements dans les mesures de réforme constitutionnelle approuvées par la Grande Assemblée nationale turque en juillet dernier, tout en précisant bien que ce processus doit continuer. Il ne peut pas être achevé d'un jour à l'autre et le nouveau gouvernement aura besoin de temps. Je renvoie aussi, sur ce point, à la déclaration adoptée par le Comité des Ministres le 10 novembre 1994 en ce qui concerne le respect des engagements pris par les Etats membres, ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de cette déclaration que notre Comité a adoptées en mai dernier.

Le Comité des Ministres ne manquera pas de tenir l'Assemblée au courant de l'évolution de la situation.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Rodrigues pour poser une question supplémentaire.

M. RODRIGUES (*Portugal*). — Après vous avoir écouté, Monsieur le Président, j'arrive à la conclusion que certains — pour une partie, ils soutenaient le gouvernement de M^{me} Siller — étaient plus exigeants que le Comité des Ministres. Car M^{me} Siller a démissionné justement parce que sa politique a été mise en cause, parce qu'elle était accusée de ne pas respecter des compromis solennels qu'elle avait passés. Au fond, elle a rendu public l'éloge des tueurs et des tortionnaires.

Monsieur le Président, le Comité des Ministres ne pense-t-il pas qu'il est réellement temps que la Turquie mette fin à sa politique de répression sauvage contre une minorité et choisisse le chemin du dialogue?

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) souligne que la solution de la crise politique actuelle en Turquie relève de la compétence de ce pays. Un nouveau Gouvernement turc sera prochainement mis en place et le Comité entamera un dialogue avec lui.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Bársony pour une question supplémentaire.

M. BÁRSONY (*Hongrie*) (interprétation) réitère sa question. Quand donc le Comité des Ministres répondra-t-il définitivement à la Recommandation 1266 sur l'intervention militaire turque dans le nord de l'Irak et sur les réformes constitutionnelles et législatives? Le Comité a-t-il l'intention de laisser ces problèmes en suspens ou bien entend-il rédiger un rapport final satisfaisant tant pour la Turquie que pour cette Assemblée?

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) assure que le Comité est efficace en la matière, mais craint cependant de ne pouvoir donner, au nom du Comité des Ministres, la date d'une réponse définitive. Tout dépend de l'évolution politique en Turquie. Personnellement, il a le sentiment que la Turquie progresse et que la date de cette réponse est proche.

LE PRÉSIDENT (interprétation) appelle la question n° 9 de Lord Finsberg, qui est ainsi rédigée:

«Question n° 9:

Lord Finsberg,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Pourquoi l'Assemblée n'a pas reçu de réponse à son rapport sur Chypre (document 7205) adopté sans amendement et soumis au Comité des Ministres au début de février;

Combien de temps encore la réponse sera différée par la recherche d'un compromis avant que le Comité des Ministres ne décide de prendre une décision à la majorité et quel est, selon lui, le délai raisonnable entre la transmission d'un rapport et une réponse ministérielle.»

Il donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (Traduction). — Je puis assurer à l'honorable parlementaire que la présidence, qui a pris ses fonctions quelques mois après l'adoption de la Recommandation 1259, continue de tout mettre en œuvre pour parvenir à une réponse arrêtée d'un commun accord sur la recommandation de l'Assemblée, en fonction de l'évolution récente de la situation politique à Chypre depuis l'adoption de la recommandation, en février dernier.

Nous estimons que toutes les voies pour parvenir à une solution consensuelle n'ont pas été épuisées. Pour cette raison, nous n'avons pas encore recouru à l'adoption d'une réponse par décision prise à la majorité. La situation est encore compliquée par le fait que certaines délégations agissent sur la base d'instructions strictes de leurs capitales, ce qui prolonge la recherche d'un consensus.

Je puis aussi informer Lord Finsberg que la présidence fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Comité des Ministres adopte sa réponse relative à cette très importante question avant la réunion de la Commission Permanente de novembre prochain. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent donnent à penser que cette réponse rejoindra dans une large mesure les préoccupations de l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à Lord Finsberg pour poser une question supplémentaire.

Lord FINSBERG (*Royaume-Uni*) (interprétation) constate que deux délégations bloquent toute réponse à cette résolution et estime que le Comité des Ministres devrait prendre une position à la majorité.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) répond que le Comité des Ministres, qui suit de près ce dossier, a la conviction qu'il est possible de trouver une solution consensuelle et que toutes les voies de recours n'ont pas été explorées.

LE PRÉSIDENT (interprétation) appelle la Question n° 10 de M. Cox, qui est ainsi rédigée:

«Question n° 10:

M. Cox,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Quels entretiens il a eus avec M. Rauf Denktash ou des fonctionnaires de son administration de Chypre du Nord au sujet de la violation des droits de l'homme dont sont victimes les ressortissants chypriotes grecs de la péninsule Karpos dans le nord de Chypre.»

Il donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (Traduction). — Je tiens à informer l'honorable membre que je n'ai eu aucun entretien avec M. Rauf Denktash ou d'autres responsables sur ce qu'il appelle l'«administration de Chypre du Nord». Le Comité des Ministres considère le Gouvernement de la République de Chypre comme le seul gouvernement légitime de Chypre. De plus, j'ajoute que je n'ai jamais rencontré M. Rauf Denktash.

Comme l'Assemblée le sait, la situation à Chypre ne cesse de préoccuper le Comité et figure d'ailleurs en permanence à l'ordre du jour des Délégués des Ministres.

La position en matière de droits de l'homme des membres de la communauté chypriote grecque vivant dans la région du Karpass a été soulevée dans ce contexte.

Il a été fait allusion, notamment, à la récente imposition d'une capitation aux Chypriotes grecs enclavés dans cette région qui se rendent pendant plus de cinq jours dans les zones libres de la République.

Une telle mesure restrictive, a-t-on souligné, est contraire au «Troisième Accord de Vienne» signé en 1975 par les deux parties en présence et qui prévoit l'amélioration des conditions de vie de ces personnes enclavées.

Les Délégués ne manqueront pas de suivre l'évolution de cette affaire.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Cox pour poser une question supplémentaire.

M. COX (*Royaume-Uni*) (interprétation) estime que le dossier chypriote devrait être au premier rang des préoccupations du Comité des Ministres, d'autant plus que des citoyens chypriotes grecs voient leurs droits bafoués. Il serait bon que le Comité mette en place un groupe de travail chargé de publier un rapport.

LE PRÉSIDENT (interprétation) appelle la Question n° 11 de Sir Keith Speed, qui est ainsi rédigée:

«Question n° 11:

Sir Keith Speed,

1. Alors que, dans de nombreux pays, les régimes des pensions en vigueur sont en butte à de graves problèmes liés au financement des pensions à verser;
2. Alors que ces problèmes ne peuvent que s'aggraver dans les années à venir;
3. Alors que, pour y faire face, de nombreux pays ont créé ou envisagent de créer des caisses de retraite ou des fonds de garantie des retraites;
4. Alors que de nombreuses organisations ont déjà prudemment constitué des fonds de réserve pour le paiement futur des pensions;
5. Alors que le Conseil de l'Europe avait un fonds jusqu'en 1974, année où ce fonds a été malheureusement aboli;
6. Alors que récemment (en juin 1994), les Délégués des Ministres, au moment de l'examen de certains aspects du régime des pensions des organisations coordonnées, ont chargé l'un de leurs groupes de travail d'étudier l'avenir du régime des pensions du Conseil de l'Europe;
7. Demande au Président du Comité des Ministres,
 - i. Quelles mesures spéciales sont envisagées ou proposées pour qu'à l'avenir les Etats membres ne soient pas en butte à de graves difficultés concernant le financement des pensions du personnel du Conseil de l'Europe;

ii. Quelles sont les conclusions des études, entreprises il y a plusieurs années, sur la réforme du régime d'assurance maladie du personnel permanent du Conseil de l'Europe, visant à mieux adapter la couverture sociale aux besoins des agents permanents en activité comme du personnel retraité, étant donné qu'une telle réforme pourrait aussi permettre aux gouvernements d'apporter un début de réponse au problème du futur financement des pensions sans augmenter les dépenses actuelles.»

Il donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (Traduction). — Je tiens à informer l'honorable parlementaire qu'après que les Délégués des Ministres eurent chargé un de leurs groupes de travail d'étudier l'avenir du régime des pensions du Conseil de l'Europe, il a été créé au sein du Secrétariat un groupe de travail qui doit formuler des propositions à cet égard. Ce groupe n'est encore parvenu à aucune conclusion définitive, mais il s'attache à trouver des moyens de stabiliser le niveau des contributions que les Etats membres sont tenus de verser afin d'assurer aux agents les prestations que leur garantit le régime des pensions.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, les études entreprises il y a plusieurs années sur une modification de la couverture maladie des agents permanents ont montré qu'il était possible de réaliser des économies substantielles en passant à un régime d'assurance entièrement privé. C'est pourquoi il a été adressé aux autorités françaises une demande en vue d'ouvrir avec elles des négociations destinées à modifier l'accord actuel entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française relative à la sécurité sociale, de telle sorte que le changement en question soit possible. On attend toujours la réponse.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à Sir Keith Speed pour poser une question supplémentaire.

Sir Keith SPEED (*Royaume-Uni*) (interprétation) doit rappeler que 80 % du personnel ont manifesté qu'ils n'étaient pas satisfaits des accords actuels. Les autorités françaises font preuve de négligence en ne répondant pas au courrier du Conseil de l'Europe, mais les Délégués des Ministres font également preuve de négligence en n'animant pas véritablement ce groupe de travail.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. le Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (interprétation) indique que ce problème sera soumis à l'attention du Comité des Ministres.

LE PRÉSIDENT note que M. Briane a posé une question d'actualité sur l'adoption de l'heure d'hiver. C'est la Question n° 12, ainsi rédigée:

«Question n° 12:

M. Briane,

Appelant l'attention du Président du Comité des Ministres sur les problèmes posés par l'adoption du système des heures d'été et des heures d'hiver;

Considérant que de nombreux inconvénients en résultent, entraînant de multiples perturbations qui affectent la vie économique, les catégories de population les plus fragiles: enfants, personnes âgées, malades et le monde agricole, particulièrement dans les régions d'élevage,

Demande au Président du Comité des Ministres,

S'il compte appeler les Etats membres à décliner rapidement pour l'ensemble de l'Europe un ensemble de fuseaux horaires à partir du temps universel coordonné, tenant compte des particularités dimensionnelles de chaque pays et de sa situation géographique par rapport au méridien zéro.»

Il donne la parole au Président du Comité des Ministres.

M. ZIELENIEC (Traduction). — L'honorable parlementaire se réfère, dans sa question, aux problèmes causés par l'introduction de l'heure d'été dans un grand nombre d'Etats de l'Europe. Il est communément admis que cette mesure, en vigueur dans bien des Etats depuis une trentaine d'années, permet de réduire la consommation d'électricité et favorise donc les économies d'énergie. Par contre, les avis divergent quant à l'ampleur de ces économies et aux inconvénients que le changement d'heure occasionnerait au rythme biologique des êtres humains, notamment des enfants et des animaux.

Le Conseil de l'Europe a eu l'occasion de se pencher sur ces questions en 1977, suite à l'adoption, par l'Assemblée, de la Recommandation 801. Les conclusions du comité *ad hoc* créé à cet effet, entérinées par le Comité des Ministres en 1979, étaient qu'une action au niveau des experts gouvernementaux ne serait pas utile. Par ailleurs, l'harmonisation de l'heure d'été au niveau de l'Union européenne relève depuis 1980 de directives du Conseil, dont la plus récente, adoptée le 30 mai 1994, fixe les dates de début et de fin de l'heure d'été jusqu'en 1997.

Quant à la redéfinition des fuseaux horaires actuellement utilisés pour fixer l'heure par rapport au temps universel coordonné, le Comité des Ministres n'est pas au courant d'éventuelles difficultés majeures éprouvées par les Etats membres à l'égard de la répartition actuelle, qui tient déjà compte de la dimension et de la situation particulières de chaque pays.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Briane pour poser une question supplémentaire.

M. BRIANE (*France*). — Monsieur le Président du Comité des Ministres, votre réponse ne me satisfait pas pleinement. Je m'interroge toujours. Pourquoi vouloir modifier, par des dispositions artificielles, qui engendrent plus d'inconvénients qu'elles n'apportent de solutions, le bon fonctionnement de l'horloge du monde, de tout temps réglée et fonctionnant sur le système solaire?

Je le répète, le changement d'heure pose, parmi les peuples, beaucoup plus de problèmes qu'on ne le pense. A mon sens, l'argument de l'économie d'énergie est fallacieux.

LE PRÉSIDENT (interprétation) constate qu'ainsi prend fin la liste des questions à M. Zieleniec, qu'il remercie pour ses courtoises et complètes réponses. Il se félicite du climat de coopération qui a régné entre le Comité des Ministres et l'Assemblée. MM. Martínez et Zieleniec peuvent quitter leurs fonctions avec le sentiment du devoir accompli.

5. Adhésion de la Russie

LE PRÉSIDENT (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de M. Muehleemann, au nom de la commission des questions politiques, sur la procédure pour un avis concernant la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe (document 7372 et addendum) ainsi que de l'avis de M. Bindig, au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (document 7384) et de l'avis oral de M. Atkinson, au nom de la commission des relations avec les pays européens non membres. A cette discussion est jointe celle de la proposition de directive présentée par M. Seitlinger (document 7400) qui ne sera mise aux voix que si l'amendement n° 6 n'est pas adopté, conformément à l'article 31, alinéa 3, du Règlement.

Il donne la parole à M. Muehleemann, rapporteur de la commission des questions politiques.

M. MUEHLEMANN (*Suisse*), rapporteur (interprétation), rappelle que, le 2 février dernier, l'Assemblée a décidé qu'il fallait interrompre la procédure d'adhésion de la Russie et a chargé ses rapporteurs de poursuivre les pourparlers avec les institutions compétentes de la Russie démocratique. Plusieurs visites officielles à Moscou et en Tchétchénie, notamment celle de la sous-commission de M. Bindig, ont permis de faire quelques constatations qu'il est maintenant opportun de présenter à l'Assemblée. Une comparaison entre la situation dans l'ancienne Yougoslavie et celle qui a cours dans le Caucase montre que la guerre a pratiquement cessé dans cette région, même si des foyers de conflit demeurent. Les négociations de paix se sont engagées au lendemain de l'issue heureuse de la prise d'otages de l'hôpital.

Ces négociations de paix ont abouti à l'armistice et au retrait des troupes de Tchétchénie. Les rapporteurs ont eu l'occasion de rencontrer le général Romanov, commandant des forces armées russes et le général Maskhadov, chef d'état-major de Doudaïev. Il était impressionnant de voir ces généraux tomber d'accord pour fournir une aide humanitaire, bien qu'ils continuent à se livrer des combats clandestins la nuit. Il faut bien constater que Doudaïev joue un double jeu. Il serait erroné de croire que la population tchétchène éprouve une sympathie prononcée pour la Russie, mais on peut malgré tout espérer déboucher sur une solution pacifique du conflit.

Le gouvernement civil actuel a pu reconstruire une partie de l'infrastructure. Le pays prépare la survie hivernale. Tout est mis en œuvre pour tenter d'instaurer une paix au quotidien. Il est néanmoins impossible de dire si la réussite interviendra en fin de compte. Lors de l'élection législative du 17 décembre, un député tchétchène devra être élu à la Douma. Il est évident que l'Assemblée enverra des observateurs pour contrôler le déroulement des opérations.

Quant au statut politique de la Tchétchénie, il est également difficile de trouver une réponse adéquate. Pour les Russes, l'objectif est la conclusion d'un traité comme celui qui l'unit au Kazakhstan. Les rapporteurs sont convaincus que l'évolution positive qui se manifeste depuis le début de l'année doit être encouragée.

La visite des membres de la mission ne s'est pas bornée à la Tchétchénie. Ils se sont également rendus dans d'autres régions qui ont effectué de grands progrès dans le domaine du respect des droits de l'homme. La liberté d'expression dans les médias est générale, mais la situation demeure complexe, car on constate parfois des retours en arrière comme pour ces commerçants molestés par des policiers sur des marchés publics. On a tenté de mettre en place des juges et des magistrats indépendants afin d'amorcer une séparation des pouvoirs. Le rôle du Président russe reste toutefois exorbitant. Il est dès lors difficile de définir quelle sera la conséquence exacte des élections législatives du 17 décembre. La population russe est frustrée par les échecs qu'elle vit, ce qui risquerait de favoriser les groupes nationalistes.

Il faut constater que tous les conflits n'ont pas été résolus depuis la dissolution de l'Union Soviétique. Certains problèmes demeurent, entre autres le long de la frontière balte et dans le Caucase.

Le rapporteur constate que l'OSCE a eu un grand succès en Russie et a d'ailleurs contribué à faire aboutir la négociation sur l'armistice en Tchétchénie. Il convient dès lors que le Conseil de l'Europe coopère avec l'OSCE et prépare l'adhésion de la Russie en la précédant toutefois d'un vaste programme de coopération établi en relation avec des groupes de juristes et d'experts. Le rapporteur demande en conclusion l'adoption de l'avis. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) lance un appel aux rapporteurs pour leur demander d'être brefs afin de ne pas frustrer les nombreux orateurs inscrits. Il donne la parole à M. Bindig pour présenter l'avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

M. BINDIG (*Allemagne*), rapporteur pour avis (interprétation), explique que la sous-commission des droits de l'homme s'est rendue dans plusieurs républiques du Caucase où avaient été commis des actes de violation des droits de l'homme. En Tchétchénie, elle a été confrontée au bombardement des populations civiles, à l'utilisation de certaines armes prosrites, à des disparitions de civils, aux tortures et pendaisons illicites. La commission s'est également penchée sur les violations des droits de l'homme commises par le régime de Doudaïev, en utilisant des milliers de civils comme otages.

Le rapport 7384 demande notamment que les parties en conflit abandonnent le recours à la violence pour se pencher sur des solutions négociées. Le 30 juin 1995 a été conclu un accord de paix, certes fragile, mais qui constitue un pas en avant dans l'abandon des combats. De nombreux problèmes importants subsistent cependant. Du côté tchétchène, une série de groupes autonomes compliquent encore la situation. D'autre part, il est impossible de savoir si les autorités russes ont fermé l'ensemble des camps et ont mis totalement fin aux arrestations illicites. Il apparaît nécessaire que les violations commises puissent être poursuivies par la justice et que les victimes soient indemnisées.

D'un point de vue politique, l'analyse de ces événements devrait amener les parties en présence à conclure à l'inutilité des actions militaires et de la violence. Tout pays démocratique se doit de respecter les droits de l'homme. La signature d'un accord entre la Russie et la Tchétchénie a modifié profondément la situation et on peut espérer que cette amélioration se poursuive. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme pense donc que l'Assemblée devra rouvrir la procédure d'adhésion. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) signale qu'un malentendu s'est introduit dans le discours de M. Muehlemann, qui a parlé de l'OSCE et non de l'OCDE, comme certains semblent l'avoir compris, suite peut-être à une erreur d'interprétation.

Il donne la parole à M. Atkinson pour présenter l'avis oral de la commission des relations avec les pays européens non membres.

M. ATKINSON (*Royaume-Uni*), rapporteur pour avis (interprétation), tient à préciser que ce débat ne concerne pas l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, mais seulement la reprise de la procédure qui conduira à cette adhésion.

Sur la base de la Directive 506 du 2 juin 1995, votée par l'Assemblée, la sous-commission des droits de l'homme s'est rendue à Moscou, en Tchétchénie et dans les républiques voisines. Le projet de résolution qui est soumis au suffrage de l'Assemblée est un texte unanime des trois rapporteurs, résultat d'une réunion qui s'est tenue le mois dernier à Moscou et de la visite faite à Grozny. Les rapporteurs sont en effet arrivés à la conclusion que la Russie avait pris suffisamment de mesures pour répondre aux exigences du Conseil de l'Europe et que cette attitude justifiait amplement la reprise de la procédure d'adhésion.

M. Eltsine a demandé à la Douma la démission des trois ministres responsables des atrocités en Tchétchénie. L'action militaire des forces fédérales s'est achevée suite à l'accord pacifique qui est récemment intervenu. La Russie n'a pas permis à l'OSCE de participer aux débats, mais les rapporteurs ont rencontré des personnes qui ont assisté aux médiations et ils en ont été fortement impressionnés. La Russie a reconnu son erreur de jugement, la faute qu'elle a commise en recourant à la force en Tchétchénie.

Il subsiste certes toujours quelques flambées de violence de part et d'autre. Il faudra du temps pour que le processus de paix déploie pleinement ses effets. La Russie sait cependant que le Conseil de l'Europe surveillera le respect de l'accord conclu avec la Tchétchénie, ainsi que le référendum sur la nouvelle Constitution. Le Conseil de l'Europe a peu de garanties quant à la bonne foi de la Russie, mais il peut espérer que l'expérience servira de leçon, car la Russie sait quelle sera la réaction du Conseil de l'Europe si elle ne respecte pas ses engagements.

La Russie a certes progressé dans le sens du respect des normes imposées par le Conseil de l'Europe. Reprendre la procédure d'adhésion sera un message pour ceux qui se battent pour consolider la démocratie russe. La Russie n'aura certainement pas satisfait à toutes les normes au moment du débat sur l'adhésion qui aura lieu l'année prochaine, mais elle aura assurément progressé dans ce sens. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des jeunes démocraties qui sont candidates à l'admission.

L'Assemblée doit maintenant montrer qu'elle a confiance dans cette nouvelle procédure, en renouant avec sa mission historique qui est d'effacer définitivement les effets de la division de l'Europe en deux blocs. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Berger.

(*Lord Finsberg, Vice-Président de l'Assemblée, remplace M. Martínez au fauteuil présidentiel.*)

M. BERGER (*Suisse*). — Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes remerciements aux membres de la commission pour l'excellence de leur travail, leur courage et leur détermination.

Le groupe libéral soutiendra la proposition qui est faite à l'Assemblée de reprendre, sans tarder, la procédure relative à la future adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe.

Après l'interruption de février dernier, l'aspiration d'une part importante du peuple russe n'a pas changé. Sa volonté de s'intégrer dans les structures politiques et économiques de l'Europe demeure évidente. La procédure d'adhésion a été interrompue pour les raisons que nous connaissons, particulièrement sur la base des erreurs commises dans la procédure du règlement du conflit tchéchène; mais nous ne saurions prolonger cette période d'attente.

La procédure d'adhésion doit être reprise dans les meilleurs délais. Le Conseil de l'Europe, il faut le souligner, reste et doit rester la plate-forme d'avant-garde privilégiée du dialogue entre tous les Etats européens, qu'il s'agisse de petites ou de grandes nations. Dénominateur commun de toute notre action, la promotion des droits démocratiques ne peut être laissée en hibernation, même si des minorités agissantes, ici et là, ont encore de la démocratie une vision très discutable.

Quelle que soit notre appréciation, le processus démocratique se poursuit et se poursuivra en Russie, comme dans les Etats que nous venons d'accueillir. Il n'est donc pas judicieux de freiner ce processus, cela malgré les nombreux obstacles et écueils qui restent à franchir.

Cette volonté de reprendre très rapidement le fil de la négociation d'adhésion soulève des hésitations chez quelques parlementaires. Cependant, souvenons-nous que le Conseil de l'Europe lui-même a vu le jour au milieu des ruines encore fumantes de la guerre 1939-1945. La situation était encore bien chaotique en Europe lorsque les frères ennemis se sont rencontrés pour instaurer un nouvel ordre de société reposant sur des bases capables d'engendrer un processus de paix et de mieux-être durable pour chaque citoyen.

Mesdames, Messieurs, la Fédération de Russie est un grand Etat. Cette réalité nous conduit impérativement à une intensification du dialogue entre notre Assemblée parlementaire et la classe politique et le peuple russes. Mais il convient aussi d'admettre et de reconnaître que cette intensification du dialogue et des rapports entre les Etats implique et impliquera beaucoup d'engagements et de moyens.

Puissent les responsables du Conseil de l'Europe, son Comité des Ministres — nous avons entendu son Président en exercice — prendre conscience rapidement que l'ouverture du Conseil à l'ensemble des pays européens représente une somme d'engagements complémentaires considérable qu'il nous appartient d'honorer.

Sans une restructuration de l'institution et l'attribution de moyens financiers complémentaires, il est à craindre que nos engagements souffrent d'insuffisance. Qu'advient-il, par exemple, de la Cour européenne des Droits de l'Homme, déjà fortement sollicitée, si elle n'est plus en mesure de répondre aux attentes de nos populations? Les conséquences, pour le moins, seraient bien dommageables.

En résumé, Mesdames, Messieurs, le groupe libéral vous engage à soutenir la reprise de la négociation d'adhésion afin de permettre à la Russie de rejoindre la grande famille européenne — sans toutefois fixer un calendrier.

Nous nous permettons également d'appeler l'attention de cette noble Assemblée sur les conséquences de l'élargissement pour notre institution et ses collaborateurs.

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Berg.

M. BERG (*Norvège*) (interprétation), parlant au nom des démocrates européens, juge que l'admission de la Russie est essentielle à la stabilité démocratique du continent. Plus il y aura de pays intégrés dans les structures de coopération européenne, plus les chances de paix et de prospérité seront grandes. Cela étant, les nouveaux membres doivent se plier aux normes définies par l'Assemblée.

Le 5 septembre à Paris, lors de la réunion de la commission des questions politiques, certains ont voté contre la reprise de la procédure, d'autres se sont abstenus. L'orateur, en ce qui le concerne, a émis un vote favorable, mais à des conditions précises. Il refuse en particulier qu'on fixe une date limite pour l'admission de la Russie: celle-ci n'a toujours pas satisfait à toutes les exigences posées par le Conseil en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et le parlement y a des pouvoirs trop faibles. Par ailleurs, l'arrivée de la Fédération changerait considérablement les dimensions dans l'Assemblée.

Si M. Berg comprend l'impatience des délégués russes, il incitera ses collègues à la prudence, selon l'adage: *Festina lenter*. Un vin trop jeune risque de tourner au vinaigre et les grappes ne doivent être cueillies que lorsqu'elles sont bien mûres. La Russie doit avoir le temps de se préparer à ratifier la Convention européenne des Droits de l'Homme et il n'y a donc aucune raison de se presser. Au reste, les élections à la Douma en décembre, puis l'élection présidentielle l'an prochain, fourniront des éléments qui peuvent être utiles. En étant patients, les Russes se donneront les moyens d'améliorer leur situation et le Conseil ceux de mettre au point un mécanisme de suivi avant même l'admission du nouveau membre. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Solonari.

M. SOLONARI (*Moldova*) (interprétation) exprime sa gratitude aux rapporteurs pour leurs analyses et surtout pour leurs conclusions. La décision d'interrompre la procédure d'admission était pleinement justifiée mais le signal a été compris en Russie, où l'on s'est employé à mettre un terme à un conflit tragique, inutile, conduit à la légèreté et qui s'accompagnait de violations flagrantes des droits de l'homme. Il faut maintenant en prendre acte.

Les Moldaves sont d'avis que la Fédération doit pouvoir se joindre aux autres Etats membres le plus vite possible. Il ne saurait y avoir d'Europe sans la Russie et l'on ne peut concevoir une Russie qui ne serait pas européenne. Ce pays a sans doute encore un long chemin à parcourir avant d'être pleinement démocratique, mais ce n'est pas une raison pour ne pas reprendre les négociations. Au contraire, en période troublée, il est plus que jamais nécessaire d'intensifier la coopération sans rien renier des exigences qu'on a posées. Pour la Moldova et pour l'Europe tout entière, l'admission de la Russie signifiera davantage de démocratie et de stabilité, un plus grand respect des droits de l'homme et donc de nouvelles possibilités de développement.

En ce qui concerne la Transnistrie, le problème est certes aigu pour la Moldova, mais il ne saurait être réduit à la seule présence de la 14^e armée, comme l'a laissé entendre M. Muehlemann.

LE PRÉSIDENT (interprétation) retire la parole à M. Solonari, qui a dépassé le temps qui lui était alloué, et la donne à M^{me} Fischer.

M^{me} FISCHER (*Allemagne*) (interprétation) invite les parlementaires présents à mesurer pleinement leur responsabilité et à l'assumer. Il faut nouer avec la Russie un partenariat équitable, l'engager à avancer sur la voie de la démocratie sans lui accorder un traitement de faveur sous prétexte qu'elle est un grand pays. L'Europe a besoin de la Russie qui appartient indéniablement au continent. Beaucoup de progrès sont encore à accomplir, mais l'Assemblée doit accompagner ce mouvement. Ceux qui auraient des objections ou des interrogations sur la procédure à suivre peuvent se reporter au rapport des éminents juristes.

Il est clair par ailleurs que le Conseil devra suivre attentivement les événements dans la Fédération. Celle-ci doit en particulier rompre avec son passé colonial, comme l'ont fait déjà toutes les autres puissances européennes. La Russie dont l'Europe a besoin est une Russie démocratique, acceptant la critique qui est partie intégrante de la coopération et de l'amitié entre pays, et la condition d'un dialogue fructueux. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Buzatu.

M. BUZATU (*Roumanie*). — Monsieur le Président, distingués membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous nous retrouvons aujourd'hui pour discuter à nouveau de la procédure d'admission de la Russie dans l'Assemblée parlementaire, dans des conditions très différentes de celles qui ont provoqué l'interruption de ce processus.

Le motif principal de cette interruption a été l'utilisation de la force, de manière disproportionnée, par les autorités fédérales russes dans les événements de Tchétchénie, aucun effort n'ayant été fait pour trouver d'autres modalités afin de régler ce conflit. Quelques-uns d'entre nous, en tant que membres de l'Assemblée parlementaire et membres de parlements nationaux, n'ont pas très bien su ce qui s'était passé sur le territoire de la Fédération russe.

Cette situation s'avère aujourd'hui dépassée, grâce aux excellents rapports élaborés par M. Muehlemann. Ses observations sur les lieux nous ont révélé toute la tragédie, mais aussi les perspectives, malgré des pas timides, et une certaine ouverture politique compatible avec les normes européennes.

Compte tenu de la reconnaissance des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les belligérants des deux camps et de la disponibilité de plus en plus accentuée des autorités russes à s'engager dans un type de règlement autre que le processus de guerre, un pas en avant, propice à une autre approche de demande d'adhésion au Conseil de l'Europe de la Fédération russe, a été fait.

Tenons compte des disponibilités qui ont été révélées et de l'évolution encourageante de la situation dans la Fédération. Prenons aussi en considération les difficultés qui persistent pour instituer un état de fait compatible avec les normes du

Conseil de l'Europe. Sachons cependant apprécier dans le même temps le désir exprimé par les officiels russes de s'intégrer dans la grande famille des Etats européens et dans l'espace politique créé par ceux-ci.

Pour toutes ces raisons, en tant que représentant de mon pays, je considère qu'il est nécessaire d'engager de nouveau la procédure d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe sans envisager son report *sine die*, mais sans négliger non plus les normes généralement admises par les Etats membres.

Dans ce processus, il faut beaucoup de confiance et de compréhension mais aussi de l'esprit critique pour ne pas mettre en danger la philosophie politique de notre Organisation et les procédures déjà établies. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Lukin, invité spécial de Russie, autorisé par le Bureau à prendre la parole, conformément à l'article 55 *bis* du Règlement.

M. LUKIN (*invité spécial de Russie*) (interprétation) rappelle qu'un grand événement s'est produit aujourd'hui dans l'hémicycle lorsque le Grand prix des droits de l'homme a été décerné, en mémoire de Raoul Wallenberg, à Sergeï Kovalov. La Douma fera au mieux pour produire les données existantes sur le destin du premier.

Quant au second, il a fait un discours très brillant et totalement véridique. Mais la vérité, dans sa globalité, est encore plus complexe et l'orateur pourrait citer encore beaucoup d'imperfections dans les procédures démocratiques russes. Appartenant à l'opposition démocratique, lors de la prochaine campagne électorale, il appellera l'attention des électeurs sur ces imperfections. Mais la Russie est en mouvement.

Doit-on dire que le verre est à moitié vide ou à moitié plein? En tout état de cause, le devoir des Russes est de le remplir et, pour ce faire, ils ont besoin de l'aide du Conseil.

Toutes les données en vertu desquelles la procédure avait été stoppée sont maintenant modifiées: le cessez-le-feu a été instauré, des pourparlers politiques sont en cours, un scrutin libre se tiendra en Tchétchénie et, l'orateur l'espère, en présence d'observateurs étrangers, y compris d'observateurs du Conseil. Sans prétendre que le problème de la Tchétchénie est résolu, force est de constater qu'on n'y fait plus le coup de feu.

Les pousses de la démocratie sont encore très fragiles. Les Russes sont libres de parler et d'écrire. Leur parlement exerce un rôle réel, même s'il est encore insuffisant. En mars 1990, en décembre 1993, se sont déroulées des élections libres. Le troisième scrutin sera encore plus libre puisqu'il aura lieu en vertu de la loi électorale amendée. Pourquoi attendre ce troisième scrutin? Un grave danger pèse sur la démocratie russe et le pire pour elle serait que le régime s'oriente vers une oligarchie de type indonésien.

LE PRÉSIDENT (interprétation) invite l'orateur, qui a dépassé son temps de parole, à conclure.

M. LUKIN (*invité spécial de Russie*) (interprétation) rappelle que la civilisation européenne est principalement chrétienne: lorsque le Christ est tombé sous le poids de sa croix, Simon de Cyrène l'a aidé à se relever. En venant en aide à la Russie, le Conseil apporterait la preuve de l'efficacité de la civilisation européenne. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M^{me} Gelderblom-Lankhout.

M^{me} GELDERBLOM-LANKHOUT (*Pays-Bas*) (interprétation) rappelle que c'est un président russe qui a qualifié l'Europe de «maison commune». La démocratisation est un processus jamais achevé, toujours perfectible. Il est vrai que la guerre de Tchétchénie était un obstacle majeur à l'adhésion. Et si la situation est aujourd'hui un peu éclaircie, il n'est pas certain que les élections à la Douma se dérouleront dans les meilleures conditions.

Quant à M. Kovalov, il ne faut pas oublier qu'il n'est plus président de la commission des droits de l'homme de la Douma! Selon une rumeur persistante, la Russie ferait son entrée au Conseil de l'Europe, quoi qu'il arrive, en 1996. En adhérant au Conseil, sans apporter la garantie que ses principes seront respectés, la Russie y gagnerait peut-être, mais le Conseil de l'Europe lui, y perdrait son âme. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Speroni.

M. SPERONI (*Italie*) (interprétation) considère que la reprise de la procédure ne garantit pas que la situation évoluera dans un sens positif. Pour affirmer que cette reprise est prématurée, il se fonde sur le rapport où, en page 6 de la version anglaise, il est dit que les forces russes contrôlent encore 95 % du territoire tchétchène. Comment peut-on affirmer, dans ces conditions, que le respect du droit des peuples a progressé? Par ailleurs, le point 8 du rapport, en page 10, montre à l'évidence qu'on est loin des conditions qui justifieraient une reprise de la procédure.

La Russie n'entend même pas envisager l'indépendance de la Tchétchénie. Avant de reprendre toute procédure, il convient d'attendre des résultats concrets et ne pas se contenter d'intentions et de déclarations. C'est seulement lorsque la volonté du peuple tchétchène sera respectée que l'adhésion pourra être envisagée. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Małachowski.

M. MAŁACHOWSKI (*Pologne*). — Monsieur le Président, je n'évoquerai pas le problème de la Tchétchénie. On peut trouver d'autres arguments contre l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe.

Je ne dirai pas que tous les empêchements sont irrationnels. Il n'y a jamais eu, dans toute l'histoire de la Russie, de tradition démocratique. L'héritage du tsarisme et du bolchevisme n'est guère favorable à l'instauration de la démocratie.

Je sais aussi que dans tous les pays postcommunistes admis au sein du Conseil de l'Europe, on peut trouver des incompatibilités avec les règles du Conseil de l'Europe.

Nous avons vécu longtemps sous un régime totalitaire et nos esprits et nos lois sont infestés par les idées antidémocratiques. Pendant des dizaines d'années, les règles et les lois de notre vie commune ont été perverties par des règlements antidémocratiques.

Il convient également de réfléchir sur un autre problème et de poser une question fondamentale. Au cours de nos quatre ou cinq dernières années de liberté, les Russes, les Ukrainiens et les autres ont-ils accompli un progrès vers la démocratie, démocratie que vous, Européens occidentaux, avez mise en place depuis plusieurs siècles?

Je me rends de temps en temps en Ukraine, en Russie, et dans d'autres pays de l'ex-Union Soviétique où je retrouve des amis de l'époque éloignée. Je ne retrouve pas les politiciens: je cherche mes collègues qui ont passé leur jeunesse à l'université du goulag, dans les camps de concentration soviétiques. Tous conviennent que leur situation, du point de vue des droits de l'homme, a réellement changé. Je vois aussi des centaines d'églises nouvelles ou restaurées. Je vois partout une société pauvre, très pauvre même, mais libre.

Un autre thème me semble important. En adhérant au Conseil de l'Europe, les anciens Etats totalitaires prennent l'engagement de respecter les règles démocratiques. Cet engagement est d'un grand secours pour les partisans des lois démocratiques dans leur lutte contre des tendances totalitaires toujours présentes dans nos sociétés.

En accueillant la Russie, l'Ukraine ou d'autres pays où la démocratie est en train de naître, nous aidons grandement ceux qui luttent pour la réalisation de nos idées sur la liberté de l'homme.

Pour conclure, si, en tant que juriste, j'ai beaucoup de doutes, en tant que politicien, je vous demande de voter en faveur de la Russie. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Schwimmer.

M. SCHWIMMER (*Autriche*) (interprétation) déclare que sans la Russie l'Europe n'est pas complète. Un long chemin a déjà été accompli sur la voie de la «maison commune»: qu'on se souvienne combien l'URSS avait critiqué le Conseil de l'Europe lors de sa création!

Le processus a été gelé, à juste titre, pendant neuf mois.

L'intervention militaire russe en Tchétchénie et les violations avérées des droits de l'homme qui l'ont accompagnée ont été une motivation suffisante pour geler l'examen de la demande d'adhésion. Or, force est de constater que ce conflit, militairement et politiquement, n'est pas achevé et que, en outre, la 14^e armée russe continue à stationner dans un pays membre. La répartition actuelle des pouvoirs à Moscou suscite bien des interrogations et certains ne sont pas convaincus de la réalité des progrès. L'orateur estime — comme M. Muehleman — que cette adhésion ne pourra être recommandée que si les forces démocratiques poursuivent leur travail. Il ne saurait être question d'une procédure accélérée et l'orateur, en tant qu'élu, se méfie toujours des pressions qui peuvent être exercées. Il faut sans doute reprendre la procédure pour qu'un jour l'Assemblée puisse en confiance se prononcer clairement. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Elo.

M. ELO (*Finlande*) (interprétation) rappelle que l'ancienne URSS a été un des premiers pays à bénéficier du statut d'invité spécial et, sans le conflit en Tchétchénie, la Russie serait aujourd'hui membre à part entière de l'Assemblée. Mais, le 2 février dernier, l'examen de la demande a été suspendu. Même si actuellement les deux parties cherchent une solution à la crise, on peut se demander quand les hostilités prendront vraiment fin.

Il est clair que l'adhésion est importante pour la Russie comme pour le Conseil qui deviendra alors une organisation paneuropéenne qui pourra mieux faire entendre sa voix sur la scène internationale, surtout si les Etats-Unis se voient octroyer un statut d'observateur.

La délégation finlandaise s'est rendue en Russie où elle a pu se convaincre de la réalité de l'évolution vers la démocratie et l'économie de marché, même si bien des choses dépendent de l'issue des élections de la fin de l'année et du printemps prochain. Les parlementaires russes estiment pour leur part que le Conseil ne doit pas appliquer deux poids deux mesures et exiger plus de la Russie qu'il n'a exigé de pays qui sont actuellement membres à part entière.

La délégation finlandaise a enregistré des signes positifs et souhaite que l'adhésion se fasse le plus rapidement possible afin de soutenir la construction d'une Russie démocratique, même si elle a conscience des problèmes qui se posent encore: les pouvoirs considérables du président face au parlement, l'indépendance insuffisante du système judiciaire et l'ampleur du crime organisé. Il est clair en tout cas que la reprise de l'examen de la demande ne peut que favoriser le développement de la démocratie en Russie. *(Applaudissements)*

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Marmazov, invité spécial d'Ukraine, autorisé par le Bureau à prendre la parole, conformément à l'article 55 *bis* du Règlement.

M. MARMAZOV (*invité spécial d'Ukraine*) (interprétation) observe que la Russie fait naturellement partie de l'Europe et qu'elle constitue un partenaire privilégié pour l'Ukraine. Une majorité d'Ukrainiens souhaite d'ailleurs que s'établissent avec leur puissant voisin des relations confiantes et amicales. Trop de choses, bonnes et mauvaises, lient les deux pays, qui ont vécu ensemble si longtemps. De même que les députés russes ont soutenu la demande d'adhésion de l'Ukraine, la délégation ukrainienne estime que le Conseil n'est pas complet sans la Russie. Il ne faut cependant pas se cacher qu'il existe dans les deux pays des forces chauvines qui veulent susciter un conflit.

En fait, ni la Russie ni la République moldave ni l'Ukraine ne sont responsables d'un état de fait qui a des racines politiques. Ce sont les dirigeants russes, ayant lancé, contre l'avis de la Douma, l'aventure tchétyène qui sont responsables de ce retard dans l'adhésion. Les événements du Caucase montrent en tout cas que le recours à la force n'est pas une solution durable. L'orateur salue les efforts de l'OSCE dans la recherche d'une solution pacifique et espère que les élections seront organisées dans les délais constitutionnels. La Russie est un grand pays qui vit douloureusement une période transitoire et qui doit choisir la voie de la sagesse.

Aujourd'hui, l'Assemblée a voté une résolution approuvant l'adhésion de l'Ukraine. L'orateur affirme que son pays a la ferme intention de continuer à aller de l'avant sur la voie de la réforme démocratique et il soutient avec sa délégation la proposition de la commission des questions politiques concernant la reprise de l'examen de la demande russe. *(Applaudissements)*

LE PRÉSIDENT (interprétation) donne la parole à M. Panteļējvs.

M. PANTELĒJEVS (*Lettonie*) (interprétation) affirme que les Lettons sont tout à fait favorables à une adhésion rapide de la Russie car un petit pays comme la Lettonie souhaite toujours avoir des voisins pacifiques. Mais l'histoire récente leur donne le droit de faire preuve de prudence et de manifester un certain scepticisme. Si l'examen de la demande russe a été suspendu, c'est à cause de la situation en Tchétchénie. S'il est repris aujourd'hui, cette décision reviendra à considérer que le problème tchétchène est résolu définitivement. La délégation lettone ne peut malheureusement pas considérer que la paix est aujourd'hui irréversible. Des élections libres vont être organisées. Mais que se passera-t-il ensuite, si les Tchétchènes se prononcent pour l'indépendance? Les Russes ne sont pas prêts à accepter une telle solution, la guerre se rallumera. Le Conseil a besoin de se prononcer sur des bases plus solides qu'un acte de foi. Il faut du temps pour voir si la paix est stable et si les criminels de guerre seront châtiés comme il convient, au lieu d'être, comme les Bérêts noirs qui sont intervenus dans les pays Baltes, considérés comme des héros. Le Conseil de l'Europe doit clairement dire aux hommes politiques russes que le recours aux armes fait peser sur eux une grave responsabilité et que l'émotion qu'il suscite n'est pas, comme l'a dit l'un d'entre eux, «un tapage vite oublié». (*Applaudissements*)

M. de LIPKOWSKI (*France*). — Dans ce débat capital, il me semble que nous devons refuser de partir d'éléments passionnels. Que l'on ait des sympathies pour la Russie ou qu'on lui soit hostile pour des raisons qui tiennent au passé ne doit pas entrer en ligne de compte. Il nous faut juger en toute impartialité selon les critères qui fondent notre Organisation.

Nous avons suspendu la procédure d'adhésion en raison de l'affaire tchétchène. Je fais confiance à l'excellent rapporteur, M. Muehlemann, ainsi qu'aux rapporteurs de la commission des questions juridiques et de la commission des relations avec les pays européens non membres: ils constatent que l'accord de paix du 30 juillet est le résultat d'un changement politique évident et que, même si cet accord est fragile, les forces constructives se manifestent.

D'autre part, notre rapporteur indique que le processus démocratique continue en Russie: des élections législatives se tiendront en décembre et les présidentielles au printemps, sous le contrôle d'observateurs internationaux.

Même si de grands progrès ont été réalisés, il reste du chemin à faire et la route est longue pour arriver à la démocratie. Mais le cap est le bon. C'est d'ailleurs ce qu'ont constaté les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze qui, lors du Sommet de Cannes, ont signé l'accord intérimaire avec Moscou, compte tenu de l'évolution positive des critères que l'Union européenne s'était fixés, notamment dans l'affaire tchétchène.

Nous souhaitons certes voir maintenus ces critères d'adhésion, sans dilution mais sans durcissement. Le problème est maintenant de savoir si nous voulons désormais nous efforcer d'étendre vers l'est l'espace démocratique européen sans trahir nos valeurs.

J'ai entendu certains orateurs s'interroger: pourquoi se presser? Ils pensent qu'il convient d'être prudent et, dans le cas de la Russie, d'attendre que ce pays, qui est encore trop loin de nos normes, nous rejoigne. A ce sujet, j'ai entendu la réponse très intéressante du chef de la délégation finlandaise, selon lequel un tel raisonnement signifierait qu'en matière d'adhésion il y a deux poids deux mesures, ce qui serait très préjudiciable.

Ce matin, quelle a été la position de notre Assemblée? Nous avons fait quelque chose de très utile: nous avons accueilli l'Ukraine, et je m'en félicite. Mais tous les orateurs – les Ukrainiens eux-mêmes – ont souligné que des réformes très importantes dans des domaines essentiels étaient nécessaires pour se rapprocher de nos exigences démocratiques. Pourtant, nous avons tous dit que l'Ukraine n'était pas à niveau mais que nous lui faisons confiance.

Or il faut savoir que la Russie a, dans beaucoup de domaines, fait davantage de progrès que l'Ukraine. Allons-nous établir une espèce de hiérarchie dans la confiance et refuser à la Russie la confiance que nous prodiguons à l'Ukraine? Une telle attitude créerait un sentiment de frustration extrêmement dangereux en Russie, sentiment qui la mènerait aux pires dérives, vers un populisme agressif.

En tout cas, je tiens à souligner qu'il me paraît très sage, comme le pense la commission des questions politiques, que notre Assemblée établisse, dès cette session, un calendrier concernant le débat sur l'adhésion de la Russie. Peut-être pourrions-nous l'instaurer dès notre session de janvier?

Je veux souligner aussi, pour conclure, que le Gouvernement français apporte, pour sa part, son ferme soutien à cette adhésion, convaincu qu'elle renforcera la tradition démocratique de la Russie. Celle-ci devra en effet souscrire à des engagements l'obligeant à observer les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe. Il nous appartiendra de la conseiller dans cette évolution et aussi d'établir des mécanismes de contrôle, pour vérifier qu'elle respecte bien ces normes.

Mes chers collègues, nous sommes convaincus que faire partie du forum privilégié qui est le nôtre évitera le repli de la Russie sur elle-même dans un nationalisme hargneux. Si nous ne voulons pas revoir l'Europe coupée en deux, le devoir de notre génération est d'encourager la venue d'une Russie stable et démocratique dans la seule institution paneuropéenne, qui sera la nôtre, où pourra se nouer un dialogue politique constant, facteur de paix et de compréhension mutuelle dans notre vieux continent.

LE PRÉSIDENT. – La parole est à M. de Puig qui sera, hélas, le dernier orateur.

M. de PUIG (*Espagne*). – Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis ravi de voter en faveur de la proposition présentée par nos rapporteurs.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas voter sur la demande d'adhésion de la Russie. J'espère, et c'est mon souhait, que son adhésion interviendra le plus rapidement possible. Cet après-midi, nous devons seulement nous prononcer sur la reprise de la procédure relative à son adhésion. Je suis, bien sûr, en faveur de la réouverture de la négociation.

Je voudrais féliciter MM. les rapporteurs pour leur effort d'information, d'analyse et leur courage politique afin de nous présenter un processus de déblocage de la situation. En effet, ils le savent très bien, des pressions ont été exercées pour accélérer l'adhésion de la Russie, de même que des pressions ont eu lieu pour maintenir le blocage de la procédure. Ils ont eu tout de même le courage à la fois d'être prudents et de prendre une décision qui permette de reprendre la procédure.

Je n'entrerai pas dans le détail des points contenus dans les rapports. Je vous avoue simplement que je fais confiance aux rapporteurs lorsque je lis leurs comptes rendus. Il en va ainsi en ce qui concerne la situation politique en Tchétchénie, les changements et les progrès démocratiques en Russie, la situation générale en Russie. Je veux bien les croire. C'est pourquoi je voterai en faveur du projet de résolution.

Je suis de ceux qui préfèrent voir les verres à moitié pleins plutôt qu'à moitié vides. En la circonstance, je crois que le verre est à moitié plein. En effet, si on part de la situation de départ de la Russie, de son énorme transformation, de la mutation historique que vient de vivre ce pays, on arrive à la conclusion que des efforts gigantesques ont été accomplis.

Bien sûr, beaucoup reste à faire, il y a bien des problèmes et des progrès importants devront encore être réalisés. Mais il faut se demander s'il est préférable d'écarter, de marginaliser ou d'isoler la Russie plutôt que d'essayer de l'accrocher à l'Europe, et plus tard de l'intégrer. A mon avis, sans aucun doute, le chemin que nous devons suivre est celui qui mène à l'intégration de ce pays. Voilà une démarche positive.

Notre expérience au Conseil de l'Europe — les différentes procédures d'adhésion des pays à notre Organisation le démontrent — nous permet d'affirmer qu'il est préférable d'intégrer les nouveaux Etats que de les maintenir en dehors de nos institutions. Vraiment, quelqu'un dans cette Assemblée pense-t-il qu'il est positif de maintenir à l'écart la Russie et de ne pas répondre à sa demande d'adhésion? Ce serait totalement négatif.

La Russie, nos collègues russes et les autorités russes doivent savoir que la reprise de la procédure et, un jour prochain, l'adhésion elle-même, n'entraîneront pas une baisse de notre vigilance. Nous ne sommes pas favorables à l'adhésion de ce pays pour lui pardonner quoi que ce soit. Nous ne voulons pas lui épargner un changement de législation, de mode de gouvernement qui, pour l'instant, ne nous paraît pas convenable. L'adhésion de la Russie signifiera, pour nous, plus d'exigence, plus de vigilance quant à l'évolution, à l'approfondissement de sa démocratie.

Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, chers collègues, je vais donc voter en faveur de la reprise de la procédure relative à la demande d'adhésion de la Russie.

LE PRÉSIDENT. — Mes chers collègues, il nous faut maintenant interrompre l'audition des orateurs. Ceux de nos collègues qui, présents dans l'hémicycle, n'auraient pu s'exprimer faute de temps pourront déposer leur intervention dactylographiée au Service de la séance, à la fin du débat, pour publication au compte rendu.

La parole est à M. le rapporteur de la commission des relations avec les pays européens non membres, saisie pour avis.

M. ATKINSON (*Royaume-Uni*) (interprétation) espère qu'un message clair est sorti de ce débat. La Russie est aujourd'hui différente de ce qu'elle était il y a six mois, grâce à la suspension de la demande d'adhésion. Actuellement, un parlement plus affirmé et une opinion publique plus mûre justifient pleinement la reprise de la procédure. Le rapporteur pour avis propose donc que l'Assemblée se prononce positivement. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, saisie pour avis.

M. BINDIG (*Allemagne*) (interprétation) remarque que certains orateurs ont demandé que la procédure soit poursuivie avec célérité. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme doit cependant examiner de nombreux projets compliqués. C'est pourquoi elle demande, dans un amendement, de pouvoir bénéficier des conseils éclairés de juristes, tout en sachant que la commission des questions politiques n'est pas d'accord.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur de la commission des questions politiques, saisie au fond.

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) remercie les intervenants pour le sérieux de ce débat. Si la Russie entre au Conseil de l'Europe, ce ne sera pas seulement en tant que membre de l'Assemblée parlementaire, mais aussi comme composante de l'Europe de la sécurité. Il sera plus sûr de vivre avec la Russie au Conseil que de l'avoir à ses portes.

Malgré les doutes qui subsistent à propos de la Tchétchénie et la difficulté de prévoir l'avenir, il faut tenter de comprendre la complexité d'une situation de guerre civile qu'il est impossible de régler en vingt-quatre heures. Un groupe de l'OSCE vit sur place et remet des rapports objectifs de la situation. Un rapport de juristes a permis l'élaboration d'un catalogue de vingt questions auxquelles les réponses obtenues vont servir de base de travail. Il ne serait pas judicieux d'envoyer des groupes différents en Russie, car cela nuirait à la cohérence des travaux. Il faut éviter la dispersion.

Aujourd'hui le Conseil de l'Europe et la Russie sont devenus partenaires dans la recherche commune de solutions. Le ton dur parfois employé dans le passé a changé.

L'orateur se dit convaincu que la guerre civile en Transnistrie s'est terminée grâce à l'aide de la 14^e armée, mais il est également convaincu que cette force doit à présent se retirer. Le problème essentiel qui se pose est celui de la dispersion des arsenaux et des stocks d'armement. Le Conseil de l'Europe pourrait certainement contribuer à trouver une solution, avec l'aide de l'OSCE.

LE PRÉSIDENT. — La discussion est close. La commission a présenté un projet de résolution ainsi rédigé:

«I. Projet de résolution

1. La procédure concernant l'avis de l'Assemblée sur la demande d'adhésion de la Russie a été interrompue le 2 février 1995, au motif que les autorités fédérales avaient recouru à la force en Tchétchénie, de la manière et dans les circonstances qu'indique la Résolution 1055 (1995).

2. Conformément à ladite résolution et à la Directive n° 506 (1995), qui chargeait les commissions concernées «de suivre l'évolution des événements (...) et de faire rapport dès qu'elles le jugeront utile»:

i. la sous-commission des droits de l'homme (de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme) s'est rendue à Moscou, en Tchétchénie et dans les républiques voisines du 5 au 11 juin 1995;

ii. les présidents de la commission des questions politiques et de la commission des relations avec les pays européens non membres ont eu des entretiens à Moscou à l'occasion de la conférence marquant le vingtième anniversaire de l'OSCE (ex-CSCE), les 17 et 18 juillet 1995;

iii. les rapporteurs des trois commissions ont tenu d'autres réunions à Moscou et Grozny du 21 au 24 août 1995, avec l'entière coopération des autorités russes et de la mission de l'OSCE. Ils ont donc pu poser des questions aux responsables des deux parties sur la mise en œuvre de l'accord de paix du 30 juillet en Tchétchénie.

3. L'Assemblée avait pour objectif, au moyen de ce programme de visites et de rencontres:

i. d'apprécier la situation en Tchétchénie en termes de droits de l'homme;

ii. d'évaluer les perspectives d'amélioration de cette situation, eu égard à l'évolution dans la Fédération de Russie tout entière;

iii. de déterminer si la procédure relative à la demande d'adhésion de la Russie pouvait reprendre et, dans l'affirmative, à quelle date.

4. La Russie recherche maintenant une solution politique du conflit en Tchétchénie. A la fin de 1994, et au début de cette année, les difficultés et les incidences d'une solution impliquant le recours à la force ont été sous-estimées, de même que les répercussions internationales. L'accord de paix du 30 juillet est le résultat d'un net changement de politique, dans le sens des préoccupations qu'exprime la Résolution 1055. L'accord est fragile. Il se peut que des violations continuent à être commises. Toutefois, un processus, si imparfait soit-il, de désarmement, de retrait et de préparatifs en vue d'élections et de l'adoption d'une nouvelle constitution a été engagé. Les autorités ont apporté l'assurance que les allégations concernant des atteintes aux droits de l'homme qui avaient été signalées à la sous-commission des droits de l'homme faisaient l'objet d'enquêtes et qu'elles répondraient au rapport dans son ensemble.

5. Le processus démocratique continue en Russie. Les élections à la Douma d'Etat se tiendront le 17 décembre 1995. La nouvelle loi stipule des modalités de recours et de contrôle. Des observateurs internationaux seront invités. Des élections présidentielles sont prévues pour juin 1996. Les dispositions constitutionnelles sont donc observées.

6. La Russie a exprimé à plusieurs reprises le souhait de s'intégrer aux structures internationales et européennes. Fait sans précédent dans son histoire, elle a accepté qu'une organisation internationale, l'OSCE, joue un rôle de médiateur dans le conflit tchétchène. Elle a signé un accord commercial intérimaire avec l'Union européenne. Elle a présenté une demande d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

7. Les membres de la délégation d'invités spéciaux de la Russie ont poursuivi un dialogue constructif avec l'Assemblée et ses commissions. Une communication spéciale mettra à jour les réponses (aux questions des rapporteurs) qui sont annexées au message, en date du 18 janvier 1995, du Président, du Premier ministre, du président du Conseil de la Fédération et du président du Parlement de la Fédération de Russie. La Russie exprimera ainsi, à partir des éléments les plus récents, sa perception d'un progrès vers la prééminence du droit et la protection des droits de l'homme, en tant que préalable d'une société ouverte, d'une démocratie pluraliste et d'une économie de marché.

8. La Russie se trouve en état de transition radicale. Le calendrier s'échelonnnera sur des périodes quinquennales, voire sur des décennies. Le rythme de cette transition pourra varier. La politique des pouvoirs publics subira des fluctuations en raison d'énormes difficultés sociales et économiques, notamment la lutte contre le crime organisé. De tragiques erreurs commises dans le traitement du conflit tchéchène ont été reconnues. En conséquence, l'Assemblée ne souhaite pas mettre en doute l'orientation à long terme de cette transition: vers la démocratie, la prééminence du droit, les droits de la personne (y compris les droits sociaux) et les libertés. Ceux qui ont fondé la transition sur ces valeurs ont pris de grands risques personnels, avec le soutien (qui doit être maintenu) des institutions internationales et européennes. Les institutions financières internationales devraient revoir régulièrement leur politique pour assurer des progrès équilibrés.

9. On peut noter des signes positifs d'amélioration quant à la base constitutionnelle et législative de la protection des droits de la personne. L'état réel de cette protection dans l'ensemble du pays dépend d'une large sensibilisation à la prééminence du droit et de son respect. Une telle «culture» doit être développée dans tous ses aspects, politiques, juridiques et administratifs, et à tous les niveaux, national, régional et local. Les progrès mesurables par rapport aux normes européennes les plus élevées ne seront pas constants et demanderont de nombreuses années. Pourtant, malgré la tragique expérience de la Tchétchénie (telle que la décrit le rapport de la sous-commission des droits de l'homme), l'Assemblée reconnaît la dynamique et la direction de nombreuses évolutions positives dans toute la Fédération de Russie, évolutions soutenues par les programmes de coopération avec le Conseil de l'Europe et avec l'Union européenne.

10. Pour ces raisons, l'Assemblée décide de reprendre la procédure relative à un avis sur la demande d'adhésion de la Russie, et charge sa commission des questions politiques de prendre des dispositions nécessaires, en coopération avec les autres commissions concernées.»

Sur ce projet de résolution, douze amendements et un sous-amendement ont été déposés. Ils seront appelés dans l'ordre auquel ils s'appliquent au texte, tel que publié dans le bulletin de la présente séance, à savoir: n^{os} 1, 10, 7 (si cet amendement est adopté, l'amendement n^o 2 tombe), n^{os} 2, 8 (si cet amendement est adopté, l'amendement n^o 3 tombe), n^{os} 3, 9 (si cet amendement est adopté, l'amendement n^o 4 tombe), n^{os} 4, 5, avec un sous-amendement n^o 1, 11, 12 (si cet amendement est adopté, l'amendement n^o 6 tombe), et 6 (si cet amendement est adopté, il ne sera pas procédé au vote sur la proposition de directive).

M. Bindig a présenté, au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, un amendement, n^o 1, ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, paragraphe 4, supprimer les mots "une solution impliquant le".»

La parole est à M. Bindig pour défendre cet amendement.

M. BINDIG (*Allemagne*) (interprétation) estime que violence et solution ne vont pas de pair.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?...

Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) indique que la commission a émis un avis favorable.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 est adopté.

LE PRÉSIDENT. — M. Špaček et plusieurs de ses collègues ont présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, paragraphe 5, remplacer les mots "Les élections à la Douma d'Etat se tiendront" par les mots suivants:

"Cela devrait être confirmé entre autres par les élections à la Douma d'Etat qui se tiendront".»

La parole est à M. Novák, pour soutenir cet amendement.

M. NOVÁK (*République tchèque*) (interprétation) le présente formellement.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?

Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) donne l'accord de la commission.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 10.

L'amendement n° 10 est adopté.

LE PRÉSIDENT. — MM. Bársony et Atkinson ont présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, paragraphe 5, supprimer la phrase "Des observateurs internationaux seront invités" et insérer les mots:

"Des observateurs internationaux **sont** invités. L'Assemblée devrait envoyer une de ses équipes d'observateurs en République Tchétchène. Lorsque des élections régionales et locales seront organisées dans cette république, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe devrait en faire de même.»

La parole est à M. Atkinson, pour défendre cet amendement.

M. ATKINSON (*Royaume-Uni*) (interprétation) propose une rédaction plus claire pour exprimer une idée développée par M. Bindig dans l'amendement n° 2.

M. BINDIG (*Allemagne*) (interprétation) confirme son accord. L'amendement n° 7 doit remplacer l'amendement n° 2.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) donne l'accord de la commission des questions politiques.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?

Je mets aux voix l'amendement n° 7.

L'amendement est adopté.

LE PRÉSIDENT. — L'amendement n° 2 est donc retiré.

MM. Bársony et Atkinson ont présenté un amendement, n° 8, ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, ajouter les mots:

"La commission devrait prendre les mesures appropriées afin de vérifier les progrès accomplis dans l'alignement de l'ordre juridique russe sur les normes du Conseil de l'Europe, sur la base d'une coopération continue entre les rapporteurs et les membres de la délégation d'invités spéciaux de la Russie.»

La parole est à M. Atkinson, pour soutenir cet amendement.

M. ATKINSON (*Royaume-Uni*) (interprétation) signale que cet amendement doit être comparé avec l'amendement n° 3 de M. Bindig, lequel prévoit l'envoi d'experts juridiques dans la Fédération de Russie. M. Atkinson estime que cette procédure est inopportune. Il incombe à chaque commission de prendre les mesures de suivi appropriées, sur la base d'une visite de juristes qui a déjà eu lieu et qui a abouti à une réponse en vingt points.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?...

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. BINDIG (*Allemagne*) (interprétation) dit qu'il s'agit du seul point de divergence entre la commission des questions politiques et celle des questions juridiques. Cette dernière juge utile de prendre le conseil de juristes car, contrairement à ce qui s'est passé pour les autres États candidats, ces experts ont estimé dans un précédent rapport que la Russie ne satisfaisait pas aux normes posées par le Conseil. Il est exact que, depuis, la situation a évolué dans la Fédération et que ce rapport ne reflète plus exactement la réalité. Mais ce serait une raison de plus de solliciter à nouveau un avis.

LE PRÉSIDENT. — La procédure devrait maintenant être claire pour tout le monde.

Je vais mettre d'abord aux voix l'amendement n° 8 auquel M. Atkinson est favorable, alors que M. Bindig s'est prononcé contre.

En ce qui concerne l'amendement n° 3, qui sera mis aux voix si l'amendement n° 8 n'est pas adopté, M. Bársony s'est prononcé contre et M. Bindig pour.

M. le rapporteur nous a déjà fait part de son avis sur ces deux amendements, mais je souhaiterais qu'il nous le confirme.

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) dit que la commission des questions politiques a étudié de près, ce matin, les implications de l'amendement n° 8. Le rapport remis par les juristes a été lu très attentivement et a permis d'élaborer un questionnaire relatif aux problèmes pendants. Il n'y a donc plus de raison de se rendre à nouveau en Russie et le rapporteur estimerait donc judicieux d'accepter le compromis proposé par M. Atkinson: les deux commissions pourraient s'entendre sur la suite des opérations et parler d'une seule voix.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 8.

L'amendement est adopté.

LE PRÉSIDENT. — En conséquence, l'amendement n° 3 tombe.

MM. Bársony et Atkinson ont présenté un amendement n° 9, ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, paragraphe 9, première phrase, supprimer le mot "positifs".»

La parole est à M. Atkinson, pour défendre cet amendement.

M. ATKINSON (*Royaume-Uni*) (interprétation) indique que son amendement n° 9 vise à supprimer le mot «positifs» dans la première phrase du paragraphe 9. La rédaction qui en résulterait refléterait plus fidèlement la situation.

M. BINDIG (*Allemagne*) (interprétation) accepte l'amendement n° 9 et retire donc son amendement n° 4.

LE PRÉSIDENT. — M. Bindig est donc d'accord.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement?...

Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) estime que M. Atkinson a trouvé un compromis réaliste, ni optimiste ni pessimiste.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 9.

L'amendement est adopté.

LE PRÉSIDENT. — En conséquence, l'amendement n° 4 tombe.

M. Bindig, au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, a déposé un amendement n° 5, ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9, insérer un nouveau paragraphe, rédigé comme suit:

«Dans ce contexte, l'Assemblée compte sur la poursuite et le renforcement du programme de coopération à long terme du Conseil de l'Europe axé sur les droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et l'instauration d'un ordre juridique dans la Fédération de Russie, et souhaite être informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre dudit programme".»

Sur cet amendement, MM. Bársony et Atkinson ont présenté un sous-amendement n° 1, ainsi rédigé:

«Dans l'amendement, supprimer les mots "et souhaite être informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre dudit programme.»

La parole est à M. Atkinson, pour défendre le sous-amendement.

M. ATKINSON (*Royaume-Uni*) (interprétation) dit que son sous-amendement n° 1 vise à supprimer le dernier membre de phrase de l'amendement n° 5. Cette proposition est en effet inutile dans la mesure où l'Assemblée est déjà pleinement informée des progrès du programme de coopération à long terme.

LE PRÉSIDENT. — M. Bindig m'indique qu'il accepte le sous-amendement.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre?...

La parole est à M. Bindig, pour soutenir l'amendement n° 5 ainsi modifié.

M. BINDIG (*Allemagne*) (interprétation) déclare que son amendement n° 5 ainsi modifié affirme nettement la volonté de poursuivre et de renforcer la coopération en matière de respect des droits de l'homme, de démocratie et de consolidation de l'Etat de droit.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?...

Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) juge la proposition très raisonnable.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 5, modifié par le sous-amendement n° 1.

L'amendement, ainsi modifié, est adopté.

LE PRÉSIDENT. — M. Špaček et plusieurs de ses collègues ont présenté un amendement n° 11 ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer les mots "décide de reprendre la procédure relative à un avis sur la demande d'adhésion de la Russie" par les mots:

"souhaite reprendre la procédure relative à un avis sur la demande d'adhésion de la Russie dès qu'elle recevra un rapport positif des observateurs sur les élections à la Douma d'Etat.»

La parole est à M. Novák, pour défendre l'amendement.

M. NOVÁK (*République tchèque*) (interprétation) soutient l'amendement.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?

La parole est à M^{me} Poptodorova.

M^{me} POPTODOROVA (*Bulgarie*) (interprétation) estime que l'adoption de l'amendement reviendrait à freiner, sinon à compromettre totalement la reprise de la procédure. Comme l'a souligné M. Atkinson, la décision de l'Assemblée ne porte que sur le point de savoir si cette reprise s'impose, mais non sur l'admission même de la Russie. Il importe donc de rester fidèle à l'esprit du débat en rejetant cette proposition. Les normes doivent être les mêmes pour tous et il serait extrêmement dommage que l'Assemblée se lie pour les débats à venir sur les élections en Turquie ou sur la situation en Croatie. (*Applaudissements*)

LE PRÉSIDENT. — Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) constate que certains veulent aller vite tandis que d'autres souhaitent ralentir le processus. L'amendement n° 11 et ceux qui suivent portent tous sur des problèmes de calendriers mais l'orateur estime que l'Assemblée doit rester libre de prendre sa décision quand elle l'estimera bon. En tout état de cause, il ne servirait à rien d'attendre le rapport d'une commission d'observateurs car celui-ci ne serait pas déterminant.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 11.

L'amendement n'est pas adopté.

LE PRÉSIDENT. — MM. Seitlinger et Seeuws ont présenté un amendement, n° 12, ainsi rédigé:

«Dans le projet de résolution, paragraphe 10, supprimer les mots après le mot "Russie".»

La parole est à M. Seitlinger, pour le soutenir.

M. SEITLINGER (*France*). — Il s'agit d'un amendement «d'anticipation», en quelque sorte destiné à rendre le texte plus lisible, au cas où la proposition de directive serait adoptée. Ce n'est donc pas un amendement d'une importance capitale.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?

La parole est à Lord Finsberg.

Lord FINSBERG (*Royaume-Uni*) (interprétation) s'y oppose car cela reviendrait en définitive à fixer un calendrier.

LE PRÉSIDENT. — Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*), rapporteur (interprétation), répète que sa commission s'est prononcée unanimement dans le même sens que Lord Finsberg.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 12.

L'amendement n'est pas adopté.

LE PRÉSIDENT. — M. Kempinaire et plusieurs de ses collègues ont présenté un amendement, n° 6, ainsi libellé:

«Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 10, ajouter les mots suivants:

"et de présenter un projet d'avis à la Commission Permanente à sa prochaine réunion (Strasbourg, 9 novembre 1995).»

La parole est à M. Elo pour le soutenir.

M. ELO (*Finlande*) (interprétation) dit que l'amendement n° 6 vise à accélérer la procédure d'examen de la demande d'adhésion afin d'adresser un encouragement à toutes les forces démocratiques de Russie.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?

La parole est à M. Schwimmer.

M. SCHWIMMER (*Autriche*) (interprétation) refuse, comme le rapporteur, de fixer un calendrier. L'Assemblée a clairement exposé ses vues le 2 février, par ailleurs, et il est donc exclu qu'elle s'en remette à la Commission Permanente pour une décision qui lui revient.

LE PRÉSIDENT. — Quel est l'avis de la commission?

M. MUEHLEMANN (*Suisse*) (interprétation) partage entièrement l'avis de M. Schwimmer.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement n° 6.

L'amendement n'est pas adopté.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet de résolution contenu dans le document 7372 amendé.

Le projet de résolution est adopté. (Applaudissements)

LE PRÉSIDENT. — Nous devons maintenant examiner la proposition de directive sur la procédure pour un avis concernant la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, présentée par M. Seitlinger (document 7400).

Celle-ci est ainsi rédigée:

«1. L'Assemblée se réfère à sa résolution sur la procédure pour un avis concernant la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe.

2. L'Assemblée charge ses commissions des questions politiques, des questions juridiques et des droits de l'homme, et des relations avec les pays européens non membres de terminer leur examen de la demande d'adhésion de la Russie à temps pour que l'Assemblée débattenne de cette question à sa partie de session de janvier 1996.»

En vertu des dispositions de l'article 31 (3) du Règlement, «les propositions de directives sont jointes à la discussion de la question à laquelle elles se rapportent. Elles peuvent être mises aux voix sans renvoi préalable en commission».

M. Seitlinger a déjà défendu sa proposition de directive, mais il a tout de même le droit d'ajouter des arguments.

La parole est à M. Seitlinger.

M. SEITLINGER (*France*). — En effet, Monsieur le Président, tout à l'heure je n'ai pas argumenté quant au fond.

Cette proposition de directive cherche à dégager une voie moyenne entre l'amendement n° 6, tendant à donner délégation à la Commission Permanente, et l'amendement n° 11, tendant à un report *sine die*. Elle a pour objet d'être un signal fort. Il est clair qu'il ne saurait s'agir d'un calendrier contraignant car l'ordre du jour de l'Assemblée est fixé par le Bureau et par l'Assemblée elle-même, à l'ouverture de la session. De toute façon, en janvier, nous aurons à examiner un rapport sur les élections en Russie qui se seront déroulées en décembre et nous aurons donc un débat.

C'est ce que dit cette proposition de directive qui est tout simplement l'expression d'une volonté politique tendant à préciser que, sans précipitation, à pas mesurés, nous entendons examiner et débattre de la demande d'adhésion de la Russie, pendant depuis trois ans.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole contre cette proposition de directive?...

La parole est à Lord Finsberg.

Lord FINSBERG (*Royaume-Uni*) (interprétation) pense que, pour une fois, M. Seitlinger s'est trompé. C'est le Bureau qui fixe l'ordre du jour. Et il est impossible de trouver une voie moyenne entre rien et rien.

Il ne faut rien faire s'agissant de la Russie qui n'ait pas été fait pour les autres Etats candidats. Or, la proposition de directive reviendrait à établir deux poids et deux mesures. L'orateur invite la commission à agir de façon raisonnable et à ne présenter un rapport que lorsque celui-ci sera prêt.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons procéder au vote sur la proposition de directive contenue dans le document 7400.

La proposition de directive n'est pas adoptée.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Landsbergis, pour une explication de vote.

M. LANDSBERGIS (*Lituanie*) (interprétation) dit qu'il ne peut voter en faveur de l'adhésion d'un pays qui continue d'occuper des édifices appartenant à la Lituanie: en l'espèce, les ambassades de Paris et de Rome confisquées au début de la seconde guerre mondiale. Depuis trois ans, l'orateur n'a cessé de réclamer la restitution de ces bâtiments, estimant que les séquelles des occupations nazies et soviétiques doivent être totalement effacées avant qu'on puisse envisager l'admission de la Russie au Conseil de l'Europe. Il lance un appel aux parlementaires russes pour qu'ils agissent en ce sens.

LE PRÉSIDENT (interprétation) félicite les commissions pour leur travail, et plus spécialement M. Kelchtermans qui va quitter la présidence des questions politiques après le vote de cet ultime rapport. Il lui rend hommage pour l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté d'une tâche des plus délicates.

Aux délégués russes, le Président demande de considérer ce vote comme un encouragement donné aux forces démocratiques.

6. Prochaine séance publique

LE PRÉSIDENT. — Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique demain matin à 10 heures avec un ordre du jour conforme au calendrier adopté par l'Assemblée lors de la première séance de la présente partie de session.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 20.)

S O M M A I R E

1. Procès-verbal
2. Modifications dans la composition des commissions
3. Discours de M. le Président de la République de Moldova

Interviennent : Le Président, MM. Mircea Snegur (*Président de la République de Moldova*), Antretter, Solé Tura, Paunescu, Muehlemann, Gricius, Maruflu, Jeszenszky, Eörsi, Sir Russell Johnston

4. Communication du Comité des Ministres

Interviennent : Le Président, MM. Josef Zieleniec (*Président en exercice du Comité des Ministres*), Atkinson, Kelam, M^{me} Baarveld-Schlaman, Sir Russell Johnston, MM. Iwiński, Gross, Rodrigues, Bársony, Lord Finsberg, M. Cox, Sir Keith Speed, M. Briane

5. Adhésion de la Russie

Interviennent: Le Président, MM. Muehlemann (*rapporteur de la commission des questions politiques*), Bindig (*rapporteur pour avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme*), Atkinson (*rapporteur pour avis de la commission des relations avec les pays européens non membres*), Berger, Berg, Solonari, M^{me} Fischer, MM. Buzatu, Lukin (*invité spécial de Russie*), M^{me} Gelderblom-Lanckhout, MM. Speroni, Małachowski, Schwimmer, Elo, Marmazov (*invité spécial d'Ukraine*), Pantelejëvs, de Lipkowski, de Puig

Adoption des amendements n^{os} 1, 10, 7, 8, 9, 5 sous amendé.

Rejets des amendements n^{os} 11, 12, 6.

Adoption du projet de résolution.

Rejet de la proposition de directive.

Explication de vote: M. Landsbergis.

6. Prochaine séance publique